SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

du

Protestantisme Français

Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Etudes, Documents, Chronique littéraire

LXVII[e] ANNÉE

QUINZIÈME DE LA 5[e] SÉRIE

Juilet-Septembre



PARIS

Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)

33, rue de Seine, 33

—

1918

SOMMAIRE

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les deux mois, en cahiers in-8° de 96 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1er Janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine — 12 fr. 50 pour l'étranger ; — 6 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente, 2 fr. et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-carte au nom de M. Fischbacher, libraire, rue de Seine, 33, à Paris, ou de M. N. Weiss, secrétaire trésorier, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), auquel doivent aussi être adressés les dons et collectes.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

POUR LA FÊTE DE LA RÉFORMATION

On trouvera dans ce fascicule que nous adressons, comme de coutume, à tous les pasteurs des Églises réformées, l'évocation de quelques-uns des faits les moins bien connus de notre histoire. La première étude, se rattachant directement à celle de l'année dernière sur les Débuts de la Réforme, retrace les premières aventures d'un de ses premiers champions, seigneur d'un bourg autour duquel on se bat avec acharnement; la seconde montre la répercussion de la Révocation sur l'un des esprits les moins fanatiques du XVII[e] siècle. Puis viennent quelques textes inédits — qu'on nous reproche parfois de ne pas remplacer par « quelque chose de plus lisible » — mais sans lesquels il faut de plus en plus se persuader qu'*il n'y a pas d'histoire exacte*. — Les derniers articles sacrifient à l'actualité en nous rappelant les attaches françaises de l'ambassadeur d'Angleterre en France et deux épisodes de l'émouvante visite du D[r] Mac Farland.

Dans toutes ces pages on retrouvera ceux qu'on stigmatisait du nom de « luthériens » ou de « huguenots », à l'avant-garde des idées qui nous sont de plus en plus chères et pour lesquelles il nous faut continuer à consentir des sacrifices de plus en plus grands[1].

N. WEISS.

1. Nous rappelons que le *Bulletin* sera servi régulièrement à toute Église ou pasteur qui enverra à notre Société un don à l'occasion de la Fête de la Réformation.

Études Historiques

LOUIS DE BERQUIN, SON PREMIER PROCÈS ET SA RÉTRACTATION D'APRÈS QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS (1523)

Louis de Berquin[1] fut, après Luther, la première personne que les fanatiques conservateurs de la tradition intégrale attaquèrent au commencement de l'année 1523. Cette année, ainsi que je l'ai rappelé ici même naguère[2], marque, par suite des revers que les armées françaises éprouvèrent en Picardie, le commencement de la réaction agressive des défenseurs de l'Église catholique qui a toujours eu soin d'attribuer au relâchement de la lutte contre l'hérésie les calamités qui frappaient le pays.

Dès le 12 avril 1523, l'évêque de Meaux Guillaume Briçonnet, effrayé par les dénonciations et les invectives des théologiens de Paris qui le visaient à travers quelques-uns de ses collaborateurs comme Lefèvre, Caroli, Mazurier, etc., manifesta sa résolution d'éviter la lutte en modérant le zèle de ceux-ci. C'est bien là le sens de l'ordonnance par laquelle à cette date, il révoqua pour quelques-uns d'entre eux, la licence de prêcher qu'il leur avait octroyée : « Au lieu de parler avec modération, sincérité et pureté des choses de Dieu, il les altèrent sous prétexte de piété[3]. »

1. Sur Louis de Berquin, voir l'article de la *France prot.*, 2e éd., que nous complétons ici.
2. Cf. *Bull.*, 1917, p. 227.
3. Ce n'est donc pas, comme le dit M. Imbart de la Tour (*Orig. de la Réf.*, III, 177, n.), d'après l'interprétation calomnieuse de Bretonneau, pour des causes *morales* que cette mesure fut prise. (Voy. *Bull.* 1917, p. 227.)

Le 29 avril, devant le clergé de son diocèse, à Troyes, l'évêque Guillaume Petit, qui antérieurement avait dénoncé Michel d'Arande, déclarait avoir été chargé par François Ier dont il était le confesseur de « dissiper et exterminer la plupart des erreurs qui se cachaient dans presque toute la France[1] ».

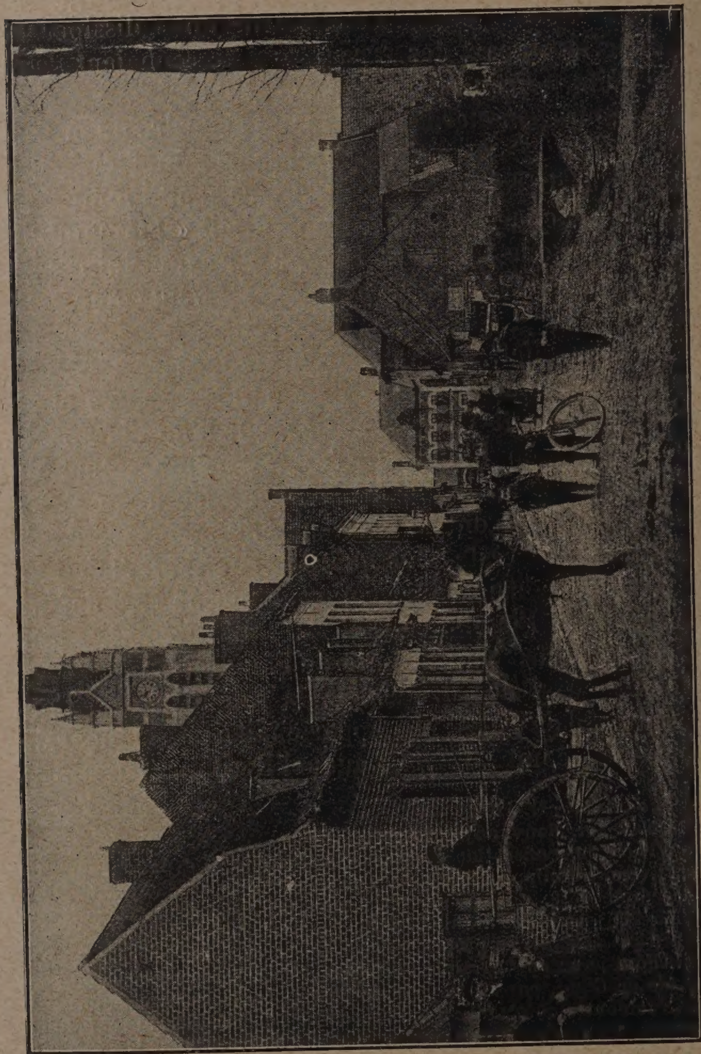
Trois jours plus tard, le 1er mai, par ordre du procureur du roi au Parlement, une perquisition était faite chez Louis de Berquin. — Qui était ce gentilhomme et pourquoi s'attaqua-t-on à lui? On le disait « Flamand de nation », bien que né, vers 1490, à Passy, et lui-même se disait « docteur ès lois », bien qu'il fût vêtu comme un militaire[2].

Il était, en effet, fils unique d'un Joncherr Jan Berquyn, fils lui-même de Joncherr Jan van Berquyn et de Jacquelyne de Saint-Thoma, et seigneur d'un fief appelé Noord Berquin en Flandres. C'est le bourg actuel de *Vieux-Berquin* dans le département du Nord, dont les communiqués nous ont si souvent entretenus et dont, sans doute, il ne reste plus que des ruines. C'était une terre, pas très considérable, mouvant en arrière-fief de la seigneurie de Plessis, celle-ci relevant directement de l'empereur Charles Quint comte de Flandres[3].

Il avait aussi des droits sur la seigneurie de Cormeilles au nord de Paris ; elle appartenait à un seigneur de Rambures, du comté d'Artois auquel Berquin était appa-

1. *Arch. de l'Aube*, G. 1282.
2. Bibl. Nat. Lat. Nouv. àcq. 1782, f° 93 r°.
3. Voy. l'acte de confiscation de la terre de Berquin et donation, moyennant 4 000 livres, à Philippe d'Orley, écuyer, seigneur de Plessis, par Charles Quint, décembre 1529, Chambre des Comptes de Lille, 21e registre (1410-1532, f° 146-147). Arch. de Lille, B. 1616. On peut, grâce à ce document, reconstituer exactement les propriétés et revenus de Louis de Berquin. La généalogie dont je ne puis garantir l'orthographe a été copiée pour moi à la Bibliothèque de Gand, par M. le pasteur Beuzart, actuellement enfermé à Douai. Elle remonte seulement au grand-père de Louis de Berquin et le nom de sa mère y est malheureusement en blanc. Le père de Louis avait un frère et une sœur, *Hector*, heere van Blauwensterre près de la montagne de Cassel, épousa damoiselle *Isabeau de Schonvelde*, fille de Robert et de Cornélie van Calven ; ils eurent trois enfants. Sa sœur, *Adrienne de Berquin*, tante de notre Louis, dame de Bacherort, épousa messire *Louis de Gréboval*, fils de Jacques et de damoiselle Martine Laureins « et fut la première qui se maria en Flandre et ils eurent trois enfants ».

renté[1]. Dans une lettre-préface aux lettres d'Ange Politier, adressée le 13 novembre 1517 à François d'Halluin, gou-



Une rue de Vieux-Berquin (rue de Bailleul) avant la guerre.

verneur d'Amiens, l'éditeur Josse Badius Ascensius

1. D'après un acte du 13 février 1551, par lequel un ingénieur nommé Armand Valentin cède à Jean de Cormeilles, seigneur de ce lieu, des droits

appelle Louis de Berquin, avec Georges d'Halluin, prince de Comines et d'Halluin, le plus ferme appui de cette race[1].

Ce gentilhomme, disposant de quelques centaines de livres de revenu annuel, vint, dit Crespin, « en l'aage de quarante ans sans être marié, ayant vescu en telle intégrité et chasteté qu'il ne fut oncques chargé de soupçon d'incontinence ». C'est que dès sa jeunesse il s'était épris d'une grande et noble passion pour l'étude de l'antiquité classique. En 1512 déjà, pour le dédommager de n'avoir encore pu faire paraître un ouvrage que lui avait dédié Nicolas Berauld, le même imprimeur-éditeur Josse Badius avait inscrit son nom, avec les éloges les plus flatteurs, en tête du tome II des œuvres d'Ange Politien dont il avait dédié, pour la même raison, le premier volume à Bérauld. Nous apprenons ainsi que Louis de Berquin était lié d'amitié avec Nicolas Bérauld dont il avait peut-être été l'élève à Orléans[2]. En 1517 celui-ci lui dédiait son édition des festins de Philelphe, *Philelphi Convivia*[3] en ces termes :

Nicolas Bérauld à Louis Deberquin, homme de très grand mérite, salut. — Voici pourquoi, aimable Louis, nous te dédions les festins de Philelphe, œuvre savante et variée qui vient d'être imprimée à Paris sous nos auspices : C'est qu'en la lisant, je relis du même coup et repasse dans ma mémoire notre si agréable vie

qui lui appartiennent, en vertu d'un don du roi, sur les biens de Louis Berquin, exécuté à mort pour crime d'hérésie. Arch. Nat., Chatelet, *Insinuations* 3868 (Y 96, f° 313).

1. *Illustrium virorum Epistolae ab Angelo Politiano collectae et Francisco Sylvio Ambianate diligenter expositae* (Ph. Renouard, *Bibliographie de J. Badius*, III, 183 et 189). Badius semble avoir beaucoup apprécié Berquin, puisqu'il lui dédia aussi en 1517, son édition d'Aulu Gelle (*Ibid.*, II, 464).

2. Nicolas Bérauld était né à Orléans en 1470 et y ouvrit une école assez importante en 1511 ; en 1512, il se fixa à Paris, professant dans les collèges, recevant des pensionnaires et publiant des éditions savantes d'auteurs anciens ; ainsi il dédia aussi à Berquin, en 1517, sa traduction du *Muscae Encomium* de Lucien, et relève dans cette dédicace le goût de son ami pour l'esprit satirique de Lucien et d'Erasme. Vers 1525, Dolet et Wolmar furent les pensionnaires de Bérault, qui fut plus tard secrétaire d'Etienne Poncher et précepteur d'Odet et Gaspard de Coligny. Son fils se rattacha définitivement à la Réforme (cf. Louis Delaruelle, notes biographiques sur Nicole Bérault, *Revue des Bibliothèques*, 7-9, 1902).

3. *Conviviorum Francisci Philelphi Libri duo... nuper auspitiis Hedmondi Fabri Bibliopole... excusi* (Bibl. Nat., Inv. Reserve Z 1060, Z 1062).

en commun; notre exquise pension et nos entretiens littéraires à la fois et poétiques par lesquels, lorsqu'à Orléans nous poursuivions les mêmes études supérieures, nous dissipions jadis et trompions l'austérité du travail. Je me souviens, en effet, comme le dit Perse, qu'après avoir consumé ensemble de longues journées, nous passions à table les premières heures de la nuit, observant tous les deux la même règle pour le travail et pour le repos. Il n'y eut presque pas un seul de nos repas qui ne fût accompagné de musique, de cette musique platonicienne qui presque seule mérite le nom de musique; j'entends l'harmonie vocale et lyrique. Elle n'est pas si déplacée dans les festins que Thémistocle lui-même ne passe, comme dit Cicéron, pour peu cultivé, parce qu'il avouait ne rien comprendre à la musique pendant les repas. Ce n'est pas pour cela seulement que nous t'envoyons ce présent; mais pour qu'il soit le gage et le témoignagne de notre amitié; pour que, fondée sur les arts les plus libéraux et augmentée par eux, elle pousse des racines si profondes qu'elle ne puisse être ébranlée ni souillée par aucun souffle des envieux et des mauvaises langues et pour te représenter et te mettre devant les yeux comme l'image de notre vie commune. Reçois donc notre livre et en retour donne-nous aussi tes œuvres.

Deux ans plus tard, dans une lettre du 16 mars 1519, à Érasme[1], Nicolas Bérauld cite son ami comme un grand savant et grand admirateur du prince des humanistes. — Berquin faisait donc partie de la petite phalange de savants éclairés et libéraux qui, au commencement du XVIe siècle, travaillaient au renouvellement des études profanes et sacrées et qui, pour cette raison, étaient surveillés par les « théologastres » de la Sorbonne comme de dangereux fauteurs d'hérésie.

* * *

Pourquoi résolurent-ils de s'attaquer à lui plutôt qu'à d'autres? Érasme était si universellement considéré, même par les papes, qu'ils jugèrent prudent d'essayer d'abord leurs forces contre un de ses admirateurs. L'occasion leur en fut fournie lorsqu'ils apprirent, sans

1. P.-S. Allen, *Opus epistolarum, D. Erasmi*, III, 504. Herminjard qui a reproduit une partie de cette lettre (I. 33) la date de 1518.

doute par quelque « mouche », que Berquin avait osé railler un des triumvirs qui, de haute lutte, avaient enlevé, le 15 avril 1521, la condamnation de Luther par la Faculté de théologie de Paris, savoir Guillaume Duchesne ou du Quesne, de Coutances, curé de Saint-Jean en Grève et proviseur du collège d'Harcourt[1]. On ne pouvait assurément tolérer qu'un jeune laïc se permît de critiquer un docteur en théologie aussi considérable par son orthodoxie et sa situation. Le 13 mai 1523 disent les registres du Parlement,

Sur ce que, pour raison de certains livres et traictés pris en la possession de Louis de Berquin par Jacques de Mailly, huissier en la cour, à la requeste du procureur général du roy, ceux de la Faculté de théologie en l'Université de Paris ont requis lesdits livres et traictés leur estre monstrés et que le dict de Berquin, pour ce mandé, a dit qu'il ne veult empescher que ceux de la Faculté ne les voyent, mais il a requis qu'il soit présent pour les lire et donner à entendre à quelle fin tout a esté faict, à ce que, par faute d'estre bien advertis, on ne puisse calomnier ce qu'il a faict, ou y adjoucter et varier...

La Cour a ordonné et ordonne qu'en présence de Mrs André Verjus et Jean Verrier, conseillers en icelle, les dits livres et traictés seront monstrés aux dits de la Faculté ou députés d'icelle, présent le dit Berquin, lequel les pourra lire et donner à entendre comment il entend ce qu'il a faict. Et, ce faict, les dits livres ou traictés par eulx cotés *ne variuntur*, si bon luy semble, demeureront ès mains de ceulx que la Faculté députera pour les voir et visiter et après faire leur raport à la Cour de ce qu'ils y auront trouvé[2].

Berquin ne pouvait protester contre la saisie, qui était légale. A la suite d'un mandement royal du 18 mars 1521[3], peut-être en prévision de la condamnation, par la Faculté de théologie, le 15 avril, des écrits de Luther, le Parlement, par arrêt du 13 juin 1521, avait, en effet ordonné « défenses estre faictes de imprimer ni exposer en vente

1. *Erasmi Opera, Epitolae* n° 1060.
2. Arch. nat. X1a 1525, f° 203v.
3. Jourdain, *Index chartarum*, 126. D'Argentré dont j'ai reproduit les dates l'année dernière (*Bull.* 1917, 224), parle (II, IV) d'un arrêt du 22 mars et d'un édit du 13 juin. Or, il ne peut y avoir eu, le 22 mars, qu'une prise en considération du mandement du 18.

aucuns libelles ou traictez concernans la saincte Escripture et religion chrestienne jusqu'à ce qu'ils eussent été visités par les députés de la faculté de théologie ». Le 3 août suivant il avait fait sommer, à son de trompe, « les librayres, imprimeurs et autres gens » qui avaient des livres de Luther, de les porter au greffe dans la huitaine[1]. Cette sommation n'ayant pas empêché le débit et la circulation de ces livres, à la requête du recteur de l'université, les théologiens avaient obtenu du roi une nouvelle ordonnance prohibitoire menaçant les contrevenants d'une amende de cinquante livres et du bannissement et recommandant au premier huissier du Parlement de transmettre à ce dernier, par lettres closes, les informations qu'il aura pu se procurer secrètement. Cette ordonnance, datée du 4 novembre 1521, avait été, à la requête de l'université du 24, publiée à son de trompe et cry public le 30 novembre, « à ce que cy après aucun n'en puisse prétendre cause d'ignorance[2] ».

La saisie, fructueuse pour ceux qui l'avaient provoquée, étant éminemment dangereuse pour le détenteur de ces « livres et traités », ce dernier avait demandé à pouvoir, en présence de Mrs André Verjus et Jean Verrier, « donner à entendre comment il entend ce qu'il a faict ». Ces légistes ne se pressant pas de le convoquer et ayant peut-être laissé transpirer que son cas n'était pas défendable, Berquin s'était adressé à François Ier auprès duquel il était *persona grata* et semble même avoir rempli quelque office de cour. A sa requête le roi adressa de Saint-Germain-en-Laye, le neuvième jour de juin 1523, « à nos chers et amez les doyen et docteurs en la Faculté (de théologie) de nostre première et ainée fille l'Université de Paris », cette lettre :

Chers et bien amez, le sieur de Berquin nous a démontré qu'il avoit écrit quelque apologie nommée *Speculum theologastrorum* et quelques autres petits traités, et translaté quelques dialogues par manière de passetems, lesquels vous avez requis vous

1. Arch. Nat., X1a 1523, f° 310.
2. Jourdain, *ibid.*, 127 et B. N. Lat. 16576, f° 26.

estre communiqués, pour iceux estre par vous visités, ce qu'il n'a voulu empescher, par quoy nous voulons et très expressément vous commandons que vous diligentiés de visiter lesdits livres et traités. Et, ce fait, si vous y trouvez des articles erronés ou hérétiques, envoiés-les devers nous par déclaration, car nous n'entendons avoir ne soustenir en nostre royaulme aucuns hérétiques : aussy, s'il n'y a nulles erreurs, nous ne voulons à personne ôter la liberté d'escripre vérité. Par quoy n'y faites faute[1].

Le lundi 15 juin, Berquin présenta en personne cette missive à la Faculté réunie, comme de coutume, dans le réfectoire des Mathurins. Celle-ci fit remercier Sa Majesté et se déclara prête à lui obéir. Elle consacra effectivement, sans désemparer, toutes ses séances, y comprises celles de l'après-midi, du mardi 16 au samedi 27 juin, à l'examen du contenu du sac que lui avait transmis le Parlement. Que renfermait-il ?

*
* *

Autant qu'on peut en juger, d'une part d'après la liste dressée par les commissaires dans leur rapport du 26 juin[2] et d'autre part d'après les procès-verbaux de la Faculté[3] qui parlent au fur et à mesure de leur examen, il y avait trois séries de livres ou manuscrits, La première se composait d'ouvrages ou traités de Luther, Ulrich de

1. J'ai trouvé la copie, du XVIIe siècle, de cette lettre et des trois autres qu'on verra plus loin, en marge d'un manuscrit de l'ancienne bibliothèque du Séminaire de Saint-Sulpice, coté M. 115, vol. 2, fol. 49 v°. Le copiste a ajouté cette note : « J'ay transcrit cette lettre de François Ier et les deux suivantes, sur les originaux qui étaient entre les mains de Me Roy, licencié en théologie de la Faculté de Paris et principal du collège de Montaigu ». Ces lettres provenaient donc, sans doute, des papiers de Noël Bédier, syndic de la Faculté de théologie et principal de Montaigu, qui au début de la Réforme mena, avec Duchêne comme porte-parole, toute la campagne contre les « novateurs », organisa le système de la délation, transforma les théologiens en juges de profession et fit voter par eux l'interdiction de le critiquer.

2. Ce rapport se trouve dans d'Argentré, *Collectio judiciorum*, II, p. XII.

3. Pour les procès-verbaux du registre journal de la Faculté de théologie, qui se trouve à la Bibl. nat. Nouv. acq. Latin 1782, je renvoie une fois pour toutes à la *Notice* publiée par M. L. Delisle sur ce registre. Imp. nat., 1899, in-4°, à la suite de laquelle se trouvent nos XIX et s. tous les extraits concernant Berquin.

Hutten, Mélanchthon, etc. Ainsi les deux premiers livres censurés et condamnés les 16 et 18 juin (*De abroganda missa privata*[1], *De usu et efficacia misse*), un autre, *De institutis humanis* condamné le 22 juin, l'écrit de Luther, montrant que Léon X avait indûment condamné ses écrits au feu[2]; la *Trias romana* d'Ulrich de Hutten ainsi que deux autres pamphlets *Paradisus Julii papae*, *Decalus Moys: et papae* condamnés le 25 juin; enfin, trois autres, non décrits, dont un, sans titre, de Mélanchthon, qui subirent le même sort le 26 juin. L'existence seule, deux années après les ordres émis en 1521, de ces livres suffisait à mettre Berquin en mauvaise posture.

Mais il y avait aussi deux séries de manuscrits encore plus compromettants. D'abord des notes en latin sur des sujets qui l'avaient particulièrement intéressé : un cahier de 58 feuillets renfermant une *Apologie* de Luther contre ses calomniateurs que le procès-verbal du 17 juin appelle *aliás Speculum theologastrorum*. On peut conjecturer que, s'inspirant de l'Apologie de Mélanchthon contre la condamnation de Luther par la Faculté de théologie de Paris, Berquin y raillait l'hypocrite suffisance de prétendus théologiens qui se couvraient de l'autorité de la tradition pour condamner sans appel des propositions qu'ils étaient incapables de réfuter. Un autre cahier, condamné le 23 juin et désigné par ce titre *De sacerdotio*, contenait les raisons par lesquelles Luther s'efforce de prouver que « tous les chrétiens sont prêtres ». C'était évidemment un résumé du premier des trois grands écrits réformateurs que Luther avait publiés en 1520, c'est-à-dire de l'*Appel à la noblesse chrétienne* qui développe cette thèse du sacerdoce universel.

Enfin il y avait quatre traductions en français, trois de pamphlets de Hutten et de deux autres, savoir : *La Tryade romaine*, *Le paradis du pape Jules*, *Le catholique du pape et de Moyse* et celle du traité de Luther contre la condamnation de ses écrits au feu par Léon X.

1. Voy. éd. de Weimar, t. VII.
2. *Adversus execrabilem Antichristi bullam*, 1520 (*Ibid.*, t. VI.

Dans cette énumération sommaire, nous voyons apparaître les préoccupations religieuses d'un humaniste chrétien doublé d'un légiste qui se complaît dans la critique satirique et qui s'y exerce en suivant attentivement les premières manifestation de la Réforme.

La prise était trop importante et l'occasion trop belle pour que la Faculté n'essayât pas d'en profiter en frappant un grand coup. Dès le 16 juin elle décida d'envoyer le doyen et cinq maîtres au chancelier Duprat pour le supplier d'obtenir du roi que les livres de Luther, condamnés par elle au feu depuis plus de deux années, fussent enfin brûlés. Le chancelier promit de mettre en mouvement le Parlement au moyen des officiers du roi.

La Faculté pouvait, en effet, prendre des décisions, bien qu'elle n'eût, à aucune époque, été régulièrement autorisée à être seule juge en matière d'orthodoxie et, par conséquent, à disposer de la vie et de la mort de quiconque lui déplairait. Mais elle ne pouvait faire exécuter ses décisions qu'avec l'agrément du roi. En procédant contre Berquin comme elle venait de le faire, elle entrait directement en lutte avec l'autorité royale. Dans sa lettre du 9 juin, François I[er] lui avait, en effet, demandé de visiter ce qu'elle avait fait saisir au domicile de l'inculpé et, si elle y trouvait des articles erronés ou hérétiques, « de les lui envoyer » par « déclaration », c'est-à-dire de les lui signaler sans les condamner. Le 17 juin seulement, alors que, contrairement à cet ordre, elle avait déjà condamné au feu un ouvrage de Luther et un manuscrit de Berquin, elle consentit à recevoir ce dernier qui, conformément à l'arrêt du 13 mai, devait être entendu et informé de ce qu'on lui reprochait. Il posa des questions et on lui répondit. La discussion dura jusqu'à six heures du soir et n'eut d'autre résultat que la condamnation, dans les séances suivantes jusqu'au 26 juin inclusivement, de tous les livres et écrits qui lui appartenaient.

Cet examen n'avait été momentanément interrompu, le vendredi 19 juin, que pour entendre le chancelier, à

son domicile, près du couvent des Augustins, déclarer au doyen Odoart accompagné de quelques théologiens que le roi était mécontent, entre autres, de ce qu'ils avaient commencé l'examen du commentaire de Lefèvre d'Etaples sur les Évangiles, paru à Meaux l'année précédente, avec privilège royal, c'est-à-dire sans qu'ils eussent même été consultés. Le roi leur faisait ordonner de soumettre les articles qu'ils incriminaient, avant le 25, à l'archevêque de Sens et aux évêques de Meaux, de Langres et de Senlis qui assistaient à l'entrevue[1]. A cette sommation les théologiens avaient refusé de se conformer ainsi que d'entrer en discussion avec Lefèvre en présence de ces prélats, prétextant qu'ils n'avaient pas à s'occuper de Lefèvre, mais seulement de sa doctrine, élevant par conséquent la prétention d'être seuls juges de l'orthodoxie de cette dernière.

Le résultat pratique de cette distinction avait été de mettre momentanément Lefèvre hors de cause ; mais, en compensation, l'examen et la condamnation du dossier de Berquin avaient été continués pendant toute la semaine suivante.

L'inculpé, ne se faisant aucune illusion sur la disposition de ses adversaires, en avait référé au roi après son entrevue avec eux. Le vendredi 26 juin, au collège de Sorbonne, pendant qu'ils achevaient de le censurer, il se présenta devant eux avec une nouvelle lettre du souverain datée de Saint-Germain, 23 juin et adressée « A nos chers et bien amez les docteurs, bacheliers et régens de la Faculté de théologie en l'Université de notre bonne ville et cité de Paris », en ces termes :

Chers et bien amez, vous sçaves que pieça nous avons écrit que vous eussiez à nous envoier les articles translats et propositions de Berquyn étans devers vous, ce que vous n'avez encore faict. Pour ceste cause nous avons bien voulu derechef vous en escrire pour vous faire entendre nostre intention et vouloir qui n'est point que vous donnez aucune opinion ou sentence sur

1. C'étaient Etienne Poncher, Guillaume Briçonnet, Michel de Boudet et Arthur Fillon ; tous ces prélats passaient pour libéraux.

le fait dudit Berquyn, que premièrement nous n'ayons fait veoir et disputer lesdits articles translats et propositions par notre amé et féal chancelier et autres que nous avons à ce députés : ains nous défendons très expressément que vous aiez à cesser toute procédure contre ledit Berquyn jusques à ce que nous aions faict voir ce que dit est et que vous ayez congé et licence de nous de ce faire. Donné à Saint-Germain-en-Laye le vingtroisième jour de Juin. Signé FRANÇOYS et au-dessous, à côté, DARTOIS avec paraphe.

***

François Ier, on le sent, au ton de cette seconde missive, n'entendait pas se faire faire la leçon par ces « chats fourrés ». Il ne prétendait pas les empêcher d'avoir une opinion, mais bien qu'ils eussent *seuls* le droit d'en avoir une et de l'*imposer* sans son agrément. Pendant qu'au contraire, ils prenaient leurs mesures pour le perdre, Berquin leur présenta ce message, en compagnie de deux notaires. — « Retirez-vous un peu, lui répondit le bedeau, pendant qu'en répose les maîtres de la Faculté diront leurs sentences. » — Berquin s'étant retiré, les théologiens commencèrent par lire la lettre qu'il avait apportée et, la prétendant différente de la première, firent quérir celle-ci par le bedeau. Après en avoir délibéré, ils persistèrent dans cette opinion, la seconde lettre leur paraissant « interdire d'examiner et de juger les livres de Berquin jusqu'à ce que le roi leur en eût donné l'ordre ». Or, c'était précisément ce que le roi leur avait déjà défendu dans son premier message. Finalement ils déclarèrent que comme, grâce à Dieu, ils avaient, sur tout le dossier, exprimé leur jugement qui allait être transcrit et transmis au Parlement, celui-ci y pourvoirait comme il lui conviendrait; que, si c'était nécessaire, on en présenterait une copie au roi et qu'après midi on délibérerait sur la voie à suivre pour cela. Quant à Berquin, *qui n'attendait pas de réponse (sic)*, s'il revenait ou s'adressait au doyen, on lui dirait seulement : « La Faculté a pris en considération la teneur des deux lettres de Sa Majesté, dont elle la remercie très humblement; elle fera ce qui

lui semblera bon et espère que le roi en sera satisfait ».[1]

A deux heures de l'après-midi on se borna à confirmer à l'unanimité ces décisions et à prendre des mesures pour que dès le lendemain samedi tout le dossier pût être transmis au greffe du Parlement. Ce samedi, la forme de la *détermination* ayant été définitivement approuvée, fut transcrite dans le registre et on décida que, sans tarder, le bedeau serait envoyé avec le dossier à la cour en prévenant les avocats du roi et les amis de la Faculté. Quant au roi, Duchêne pourrait proposer au chancelier de se rendre auprès de lui et lui présenter les propositions extraites des commentaires de Lefèvre, non toutefois au nom de la Faculté, mais seulement de ceux de ses membres qui avaient fait ce travail, s'ils consentaient à les communiquer, *ce à quoi d'ailleurs ils ne pourraient être contraints.*

On conviendra qu'il était difficile de mieux marquer le peu de cas que l'on faisait de l'autorité royale qu'on n'osait pas combattre en face. Pour bien comprendre cette attitude de défi intransigeant, il faut se rappeler que quinze jours auparavant, le 8 juin 1523, étaient sortis de presse, chez Simon de Colines, avec privilège spécial du roi, les Évangiles de Lefèvre en langue vulgaire. Cet acte d'autorité du souverain était d'autant plus insupportable qu'il était en contradiction avec son ordonnance du 18 mars 1521. Aussi, le 30 juin, la Faculté, pour bien montrer qu'elle se croyait assurée du succès de sa manœuvre, Duchêne ayant décliné la mission dont elle l'avait chargé, décida qu'elle ne se présenterait devant le roi que si elle était expressément convoquée par lui.

Le sort de Berquin était désormais entre les mains du Parlement, et non seulement celui de Berquin, mais aussi celui de Lefèvre à qui la Faculté ne pouvait pardonner d'avoir traduit le Nouveau Testament. Pour se venger, elle avait requis la cour d'interdire la vente de son commentaire jusqu'à ce qu'il eût été examiné[2].

Le 8 juillet, Pierre Lizet communiqua aux conseil-

1. Voy. *Notice*, ut supra, extrait n° XXVII.
2. Voy. le procès-verbal du 24 juillet 1523 (*ibid.*, n° XXXII).

lers le rapport des commissaires déclarant Berquin complice de l'hérésie luthérienne, qu'il devait être condamné à abjurer publiquement en même temps qu'on lui interdirait de s'occuper désormais d'écrire ou traduire aucun ouvrage touchant la foi. Désireux de porter à cette hérésie, d'où venait tout le mal, un coup mortel, la cour ordonna en même temps de rafler chez tous les libraires tous les livres suspects [1].

Le 11 juillet, les commissaires André Verjus et Jean Verrier écoutent les explications de Berquin [2]. Le même jour le Parlement reçoit du roi l'ordre d'arrêter toute procédure contre Lefèvre dont il évoque l'affaire à son grand Conseil. Le 13, à la Faculté, le syndic Béda se plaint aussi d'avoir reçu au sujet de Berquin de nouvelles lettres royales dont nous ne connaissons pas le texte. Le duel entre la Faculté soutenue par le Parlement d'une part, et le roi, de l'autre, se corse. C'est à qui, dans cet échange d'ordres contradictoires, arrivera bon premier. La cour, d'habitude si peu pressée, fait diligence. Le 1er août elle interroge Berquin et le fait enfermer le lendemain dans la tour carrée du Palais, celle-là même qui se dresse encore aujourd'hui à l'angle du quai. Le 5 août l'arrêt définitif est rendu. Berquin est renvoyé avec ses livres devant l'évêque de Paris. Si celui-ci le condamne, il est perdu.

Mais le roi entend bien avoir le dernier mot. Le jour même où la cour s'était déchargée sur l'évêque de Paris du soin de liquider l'affaire épineuse que la Faculté lui avait passée, il écrit au Parlement qu'il évoque le cas de Berquin au grand Conseil. Il était alors à Fontainebleau, en route pour l'Italie en passant par Nemours et Blois. A Nemours, le 7 août 1523, il s'adresse encore une fois « à nos chers et bien amez les doyen et docteurs en théologie de notre première et aînée fille l'Université de Paris » :

Chers et bien amez. Nous avons été averti des procédures qui ont été faites en notre court de Parlement contre Loys de Ber-

1. Arch. nat., X1a 1525, f° 286.
2. *Ibid.*, f° 292 et 321v.

quin, et entendu le rapport que avez fait en icelle sur les livres qu'il a composés, ainsi que, par notre dicte court, vous étoit ordonné, qui nous semble être chose de grosse importance et de laquelle, comme très chrétien et premier fils de l'Église, avons délibéré entièrement sçavoir et entendre les raisons et articles par luy mis en iceux livres et si se treuvent erronés et dévientes à notre foy, voulons être le premier pour en faire la pugnition et asseoir sur ce notre jugement. A cette cause vous mandons et très expressément enjoignons commettre et députer quelques-uns des plus sçavans et expérimentés de notre faculté et jusques à tel nombre suffisant que bon vous semblera, pour iceux envoier en notre ville de Blois garnis de mémoires et autres enseignemens vers notre très chère et très amée dame et mère, pour, en la présence de notre amé et féal chancelier et gens de notre grand Conseil, déduire au long les erreurs et abus que ont trouvé aux livres d'iceluy Berquin, pour, le tout veu et bien entendu, en faire le jugement tel que on verra estre à faire.

Donné à Nemours, le 7e jours de Aoust...

Le capitaine Frédéric prend les deux lettres et se rend à Paris où il arrive le 8. Au Palais, le Conseil venait de rendre son prisonnier à l'évêque de Paris, lorsqu'il prit connaissance de la lettre du roi évoquant son affaire au grand Conseil, comme celle de Lefèvre, et lui enjoignant en conséquence de lui remettre le prisonnier. La cour, constatant que légalement celui-ci ne lui appartenait plus, voulut écrire au roi et prier le capitaine de transmettre cette lettre et d'attendre la réponse du roi. Mais le capitaine avait des ordres formels. Il ne devait pas revenir sans Berquin. Force fut à la cour de lui remettre le prisonnier dont l'évêque de Paris n'était peut-être pas fâché de ne pas être encombré [1]. Berquin était libre et le roi avait gagné de haute lutte la première manche; mais l'affaire n'était pas terminée.

*
* *

François Ier a-t-il simplement voulu faire acte d'autorité et rabaisser l'outrecuidance des théologiens? Je ne le pense pas. Il était dans la situation du souverain qui se sent circonvenu et qui cherche à échapper au filet

1. *Ibid.*, f° 330vo, cf. Fagniez, *Livre de raison de N. Versoris*, p. 34.

dont on l'entoure. Il connaissait bien Lefèvre, Briçonnet, Michel d'Arande, Louis de Berquin, l'honorabilité irréprochable de leur vie, la valeur incontestable de leurs travaux. Que dis-je, il avait entendu lire l'Évangile dont il avait autorisé la publication sans s'inquiéter du *veto* de la Sorbonne et il lui répugnait de penser que c'étaient là d'affreux hérétiques et que cet Évangile allait empoisonner son royaume. D'autre part, il était bien trop de son temps pour ne pas traiter les docteurs de la Faculté de théologie avec ménagement, comme appartenant à la famille de sa « première et aînée fille l'université de Paris », célèbre dans le monde entier. Il tenait à son titre de roi très chrétien et était persuadé que l'hérésie était le pire de tous les crimes.

Mais, en quoi consistait exactement l'hérésie? Fallait-il comprendre sous cette désignation le texte même des Évangiles et le commentaire de Lefèvre qui l'expliquait en suivant d'ailleurs l'exemple d'Erasme, ce savant patronné par Léon X et qu'il avait fait inviter à se fixer en France? Pour y voir plus clair, en présence de l'intransigeance de la Faculté et du Parlement qui lui prêtait main-forte, il avait eu recours au seul moyen dont il disposait, de dessaisir ce dernier en évoquant les deux causes connexes devant le grand Conseil et en invitant une dernière fois les théologiens à venir s'expliquer devant lui, en présence des inculpés et des principaux prélats du royaume.

Le Parlement, le jour même où il avait été contraint de lâcher Berquin, se rabattit sur ses livres et ses papiers qu'il fit brûler solennellement devant le grand portail de Notre-Dame; après avoir fait disparaître ainsi le corps du délit et privé l'inculpé de ses moyens de défense, il fit brûler tout vif, après lui avoir fait couper la langue, un malheureux ermite augustin, Jehan Vallière, saisi à Poissy et accusé de propos plus qu'hérétiques. Quatre jours plus tard, au même parvis Notre-Dame, sur un grand échafaud, une « grosse quantité de livres de Luther », ramassés chez tous les libraires, en vertu de

l'arrêt du 8 juillet, furent également consumés et un « cry public » prévenait ceux qui seraient assez « osés et hardis » pour en garder, qu'ils encourraient « confiscation de corps et de biens[1] ».

Qu'allaient faire de plus les théologiens? Se présenteraient-ils à Blois comme ils y étaient conviés, ou éviteraient-ils par quelque nouvelle manœuvre, comme au mois de juin, une confrontation qui évidemment ne leur souriait pas? Après avoir discuté le pour et le contre dans une série de séances dont le procès-verbal très sommaire permet seulement d'entrevoir leurs hésitations[2], ils se décidèrent finalement, sans avoir réussi à se mettre entièrement d'accord sur l'interdiction des traductions de la Bible en langue vulgaire, à envoyer un des leurs avec mandat limité au roi et à son confesseur. Il n'était pas autorisé à entrer en discussion avec les accusés et les prélats du grand Conseil, mais simplement à raconter ce qui s'était passé. Ce messager avait déjà mis le pied à l'étrier, lorsqu'ils apprirent que le roi se dirigeait à grandes journées vers Lyon, pour de là gagner l'Italie. Ils résolurent aussitôt de renoncer à leur projet, et, le 28 août, adressèrent à Guillaume Petit, évêque de Troyes et confesseur du roi, une lettre accompagnée de tout le dossier Lefèvre et Berquin, ainsi que d'une lettre adressée à Sa Majesté. G. Petit était chargé de bien se pénétrer de ces documents, de suppléer au besoin à ce qui manquerait à la lettre du roi et d'agir pour le mieux dans l'intérêt de la foi qu'il était urgent de soutenir et de défendre[3]. Une fois de plus « ceux de la Faculté » pouvaient se flatter d'avoir « couché sur leurs positions », en refusant de s'expliquer en présence du roi.

Et Lefèvre et Berquin? J'ai vainement cherché le procès-verbal de la séance du grand Conseil concernant le premier. On sait seulement qu'il y fut amnistié, ce qui

1. Cf. *Bull.*, 1917, 228.
2. Voir les procès-verbaux de juillet-août 1523.
3. Je résume ici une dernière lettre inédite que j'ai copiée dans le susdit manuscrit de Saint-Sulpice, en marge d'un recueil de censures. On en trouvera plus loin le texte latin et la traduction.

n'étonnera pas ceux qui ont pu constater avec quel soin il évitait toute polémique et s'efforçait de concilier les textes mêmes de l'Écriture sainte avec la tradition et les usages de l'Église; car, s'il était d'accord, même avec Luther, là où celui-ci avait « bien parlé », il était loin de partager ses opinions de 1520 sur le gouvernement et les doctrines essentielles du catholicisme.

Quant à Berquin j'ai longtemps aussi désespéré de découvrir la sentence définitive de son premier procès, les registres du grand Conseil, conservés aux Archives Nationales, étant pleins de lacunes pour cette époque. Après bien des recherches, j'ai été assez heureux pour découvrir, à la Bibliothèque Mazarine, dans un recueil d'*Extraits* du grand Conseil (1423-1625, msc. 3054), le texte même du procès-verbal qui le concerne. Le voici :

Du deuxiesme octobre mil cinq cens vingt trois.

A Blois.

Entre le Procureur général du Roy demandeur en matière d'évocation d'une part, Et Louis seigneur de Berquin, d'autre, Doujat pour ledict procureur général a dict que le Roy a de son propre mouvement, le cinquiesme jour d'aoust dernier passé, à Fontainebleau, octroyé ses lettres d'évocation par lesquelles ledit seigneur évocque à luy et à son grand conseil tous les procès qui pourroient estre meuz, tant en la cour de Parlement de Paris que ailleurs, sur la composition d'un livre désviant de raison faict par le dict Berquin; — dict icelle cour de Parlement de Paris, avant la signification de ladice évocation, avoir, par son arrest, rendu ledict Berquin à l'évesque de Paris pour procedder contre luy ainsi que de raison; — dict que le dict Berquin luy avoit monstré une cédulle escripte et signée de sa main, attendu laquelle et la matière dont est question qu'est mere [1] ecclésiastique, requéroit que icelluy Berquin ensuiv[2] l'arrest de ladicte cour de Parlement de Paris, fust rendu à l'évesque de Paris; — et d'autant que le Roy veult entendre le fonds de l'affaire, que iceluy évesque soit contrainct de commettre quelque notable personnage suivant la cour, avec lequel assisteront deux conseillers clercs dudict Conseil de ceux qui sont lors en leurs services et tels que par ledict Conseil sera ordonné et au demeurant, — attendu qu'il n'y a point de récidivation et le contenu en ladicte

1, Mere (latin) purement.
2. Ensuivant.

cédulle, consent que ledict Berquin soit eslargy partout jusques à six sepmaines en faisant les submissions en tel cas accoustumées pour faire ses dilligences d'avoir ledict vicariat, auquel jour sera tenu de (*sic*, pour se) rendre en l'estat qu'estoit quand ladicte évocation fust signiffiée à ladicte cour de Parlement et évesque de Paris; — sur quoy ledict Berquin a dict avoir baillé audict procureur général du Roy ladicte cédulle escripte et signée de sa main, laquelle il a requis estre insérée au présent acte, disant que, attendu le contenu d'icelle, il doibt estre purement et simplement reffusé.

Et sur ce, après que lesdictes lettres d'évocation et cédulle cy dessus mentionnées ont esté leues [1], le Conseil, ensuivant ce qui a esté requis par lesdicts procureur général du Roy et Berquin, a ordonné et ordonne que ladicte cédulle sera insérée au présent acte et au surplus, pour aucunes causes et considérations à ce la mouvans, ordonne que, en ensuivant l'arrest donné par ladicte cour de Parlement de Paris, lequel sera contrainct de bailler vicariat à quelque bon personnage suivant la Cour, sera tenu appeller avec luy deux conseillers clercs dudit Conseil estans lors en leur service audict Conseil, pour estre proceddé entre [2] ledict Berquin jusques à six sepmaines prochainement venans pour recouvrer ledict vicariat et l'apporter audict vicaire en la matière ainsi qu'il appartiendra.

Et a le Conseil eslargy et eslargist par tout iceluy Berquin, jusques à six sepmaines prochainement venans pour recouvrer ledict vicariat et l'apporter audict vicaire à ses despens, en faisant par luy les submissions en tel cas accoustumées et promettant se rendre prisonnier audict jour de six sepmaines devant ledict vicaire.

Ensuict la teneur de ladicte cédulle présentée par le dit Berquin.

« Je, Louis, seigneur de Berquin, desteste, abhomine et anathématize toutes espèces d'hérésies et mesmement les hérésies de maistre Martin Luther et de ses adhérans et sectateurs, duquel j'ay faict quelques extraicts et translations, avec protestations toutesfois de ne les vouloir soustenir ny adhérer pertinement et veulx et entends ensuivir et adhérer à la doctrine évangélique et appostolique et à celle de saincte Église et non à autres sans jamais venir au contraire, ne pareillement translater les livres dudict Luther, et proteste que je ne veux hanter nuls luthériens ne gens mal sentans de la foy mais seulement gens adhérans à la doctrine de saincte Esglise chrestienne et s'il advenait que je soustiens pertinement et obstinément lesdictes

1. Lues.
2. Il faut lire contre.

espèces ou hérisies dudict Luther ou desdicts adhérans ou sectateurs, en ce cas je me soubzmet au jugement de saincte Esglise et à telle cohertion et peine que le droict ordonne. Vous supliant très humblement qu'il vous plaise me mettre hors de procès, descharger de ce dont on m'a voulu charger et me faire dellivrer les livres qui ne sont de Luther ne de ses adhérans et vous plaise faire insérer cette déclaration et destation [1] escripte et signée de ma main, en l'acte de vostre sentence, signé Berquin et faict à Blois ».

En ensuivant l'arrest et ordonnance donnée ce jourd'huy, par lequel, entre autres choses, a esté dict que Louis de Berquin sera eslargy par tout jusques à six sepmaines prochaines venantes en faisant les submissions en tel cas accoustumées et promettant se rendre prisonnier audict jour devant le vicaire qui sera depputé par l'évesque de Paris, s'est ledict Berquin comparu au greffe dudict Conseil et a faict les submissions en tel cas accoustumées et promis se rendre prisonnier audict jour devant le vicaire qui sera depputé par ledict évesque de Paris, pour faire son procès et en ensuivant ledict arrest et sur peine d'estre atteint et convaincu des cas et crimes a luy imposés. Faict, etc.

*
* *

A l'instar de Briçonnet, dans son décret synodal du 15 octobre 1523 [2], on voit dans ce procès-verbal, ou plutôt dans la « cédule » qu'il y fit insérer, que Louis de Berquin se décida à jeter par-dessus bord Luther, tout en déclarant qu'il avait fait quelques extraits et traductions de ses ouvrages, « avec protestations toutesfois de ne les vouloir soustenir ny adhérer pertinemment ». Pour bien comprendre ces lignes, il faut les rapprocher d'une phrase d'une lettre de Berquin à Erasme, écrite cinq années plus tard : « Ce n'est pas que je sois partisan de Luther, dit-il, mais je ne puis admettre la calomnie, quelle que soit la victime [3]. » Si donc il s'était intéressé à Luther, ce n'est pas qu'il partageât ses opinions avancées. Mais il avait aussi trouvé qu'on allait trop loin en faisant de lui je ne sais quel monstre sorti

1. Lisez détestation.
2. *Bull.* 1917, 230.
3. Lettre publiée par J. Förstemann u. O. Günther (*Briefe des Desiderius Erasmus, Beiheft zum Zentralblatt für Bibliotekwesen*), 1904, p. 351.

de l'enfer, et il avait sans doute essayé, dans ses notes, de montrer jusqu'où on pouvait le suivre.

Il se garde bien, d'ailleurs, d'insister sur ce côté dangereux de ses projets, mais on remarquera que sa protestation « d'ensuivir et adhérer à la doctrine évangélique et apostolique et à celle de saincte Église et non à autre », est rédigée en termes tels qu'ils ne pouvaient satisfaire que ceux qui consentaient à ne pas en presser le sens. Ainsi qu'il le dit, dans la *Farce des théologastres* qui parut à cette époque et qu'il a sûrement inspirée, s'il ne l'a pas écrite[1] :

Messeigneurs, nous n'entendons pas
Toucher l'estat théologique,
Mais bien le théologastrique
Seulement : nous congnoissons bien
Qu'il y a plusieurs gens de bien
Théologiens et bien famés
Lesquels sont sans faute animés
Et marris d'un tas de fatras,
De conclusions et de cas,
Nolitions, volitions,
Qui ne valent pas deux oignons.
Et tout cela que avons faict
Est pour blasmer ce méchant faict.
Pour tant, prenez tout en bon sens.

Malgré ses concessions, sa requête d'être « mis hors de procès et déchargé de ce dont on a voulu le charger », ne fut pas admise. Le Parlement était bien décidé à ne pas lâcher sa proie. C'est lui finalement qui l'emporte et qui se réserve l'ultime décision quand, au bout de six semaines, Berquin, à ses frais, aura obtenu que « quelque bon personnage suivant la Cour », commis par le Parlement et l'évêque de Paris, consente à reprendre son procès, avec deux conseillers clercs du grand Conseil,

1. *La Farce des théologastres* a été analysée ici même par notre collaborateur, M. Emile Picot (XXXVI [1887], 232). Elle a été sûrement écrite après le premier procès de Berquin, puisqu'elle fait allusion à son emprisonnement « par voye oblicque », et à l'autodafé de ses écrits. Ce plaidoyer rimé en faveur du *texte* de l'Ecriture sainte, nous donne quelques-uns des arguments qui lui furent opposés, et a été écrit par un Picard, témoin ce vers : « Je n'y entens riens quant à *my* ».

au point où il était lorsque l'évocation à ce dernier l'avait fait sortir de l'ornière traditionnelle.

En attendant Berquin était « élargi » et le roi qui, selon les termes mêmes du procès-verbal ci-dessus, désirait « entendre le fond de l'affaire », était une fois de plus, renvoyé aux calendes grecques.

Si l'on en croit un contemporain, en mesure d'être bien informé, Henri Estienne, ce fut le chancelier Duprat qui présidait le grand Conseil, qui fit donner au Parlement ce pouvoir exorbitant de disposer de la vie de ceux que la Faculté de théologie désignerait comme suspects à cause de leurs opinions religieuses : « Ce du Prat avoit esté le premier qui avoit déféré au Parlement la congnoissance des hérésies, d'autant qu'il disoit qu'il y a du blasphème[1] meslé parmi. Ce fut lui aussi qui donna les premières commissions pour faire mourir ceux qui contredisoyent à la religion rommaine, estant ennuyé des longues procédures tenues au procès de Berquin[2]. »

On pouvait donc continuer en toute sécurité de faire croire à François Ier que le moindre soupçon de prétendu « luthéranisme » menait directement à l'anarchie. Encore en 1531 un des correspondants d'Érasme, Gervais Wain, élève de la Sorbonne, envoyé par François Ier à l'électeur de Saxe, raconta à Luther que le roi était persuadé que « chez les protestants il n'y avait ni Église, ni Magistrat, ni mariage, mais qu'on vivait en promiscuité, selon sa fantaisie, à la manière des bêtes[3] ».

N. Weiss.

1. Le blasphème, facile à constater, était un des crimes les plus sévèrement punis par le Parlement. Assimiler une opinion à un blasphème était un procédé digne d'Escobar.

2. *Apologie pour Hérodote*, chap. XXVI. — En 1887, dans plusieurs articles du *Bulletin* sur les *traités de Luther traduits en français*, j'ai émis l'hypothèse que Louis de Berquin était le traducteur de quatre de ces traités imprimés sous le titre de *Consolation chrestienne* et dans le *Livre de vraie et parfaite oraison*. Je tiens à dire ici, en me réservant d'en donner plus tard les preuves, que cette hypothèse qui a été adoptée par plusieurs auteurs, entre autres tout récemment par M. Imbart de la Tour, me parait aujourd'hui très sujette à caution.

3. Ch. Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 80, n. 4.

SAINT-ÉVREMOND ET LES RÉFUGIÉS DE LA RÉVOCATION A LONDRES

Lorsque M. de Saint-Évremond apprit que la lettre qu'il avait écrite au marquis de Créqui, à l'occasion de la Paix des Pyrénées, était entre les mains de Colbert, il ne put guère douter du sort qui l'attendait. Avoir persiflé Son Éminence défunte le cardinal de Mazarin ne pouvait être qu'un crime d'État. Vivant, il lui avait fait passer trois mois à la Bastille; mort, il le menaçait de l'y enfermer pour longtemps. Colbert, en effet, avait fait observer à Sa Majesté que « si l'on permettait à des particuliers de juger des affaires d'État selon leur caprice et de censurer impunément la conduite des Ministres, il n'y en aurait pas un qui pût se mettre à couvert de la médisance, quelque bien intentionné qu'il fût pour les intérêts du roi[1] ». Saint-Évremond, sans bruit, quitta Paris pour la Normandie, dans l'espérance de voir l'orage se dissiper, mais il y entendit encore parler de la Bastille et, désireux moins que jamais de ce séjour, secrètement se rapprocha de la frontière et, en 1661, se réfugia en Hollande.

Saint-Évremond ne devait jamais revenir en France et, dans son long exil, car il mourut en 1703, il lui fut donné de faire des réflexions sur les hommes et les choses de son temps, qui révèlent, pour l'époque, une rare indépendance d'esprit. Il ne saurait être sans intérêt de rechercher, dans ses œuvres, les preuves de cette largeur d'esprit, en raison même de sa rareté pendant le règne de Louis XIV[2].

Saint-Évremond n'aurait-il écrit que « la conversation

1. *La vie de M. Charles de Saint-Denis, sieur de Saint-Évremond*, etc., par M. Des Maizeaux, 1711, p. 85.

2. *Œuvres mêlées de M. de Saint-Évremond*, publiées sur les manuscrits de l'auteur. Nouvelle édition corrigée et augmentée de nouvelles remarques, cinq volumes, in-12. Amsterdam. Pierre Mortier, 1706.

du Maréchal d'Hoquincourt avec le Père Canaye », ces quelques pages, d'un esprit si fin, d'une langue si belle, suffiraient à sa gloire d'écrivain. Dans son œuvre si diverse et d'un mérite si inégal, car, prosateur éminent, il fut un pauvre poète, nous avons, surtout dans sa correspondance, relevé ses jugements sur la religion protestante, comme sur ses fidèles et ses défenseurs. Si l'on veut se souvenir du silence gardé par les grands écrivains de l'époque sur les Réformés, en dehors des controversistes, Bossuet, Arnauld, Nicole, l'on donnera plus de prix à ses remarques et l'on appréciera d'autant plus les témoignages qu'il rendit à ses nobles amis du Refuge à Londres, où il passa la plus grande partie de sa vie d'exilé.

En 1681, Saint-Évremond vit arriver en Angleterre le savant Justel, conseiller du roi en son Conseil, qui, de longue date, avait prévu les dangers dont étaient menacés les Réformés. En relation avec des Anglais distingués, comme John Locke et le docteur Hickes, ses hôtes à Paris, il disait à ce dernier, qui s'étonnait de voir tant de temples interdits malgré l'Édit de Nantes : « Je tiens à vous révéler un secret que seuls quelques-uns de nous connaissent : notre destruction est décidée, nous devrons nous exiler ou devenir papistes. Je vous dis ceci car mon intention est de me rendre en Angleterre où je compte de nombreux amis, et quand vous me verrez arriver, je vous rappelerai notre entretien[1]. »

Justel jouissait, en effet, d'une réputation méritée en Angleterre. Sa réponse, aussi mesurée que savante, à l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique*, dédiée à Conrart, avait été traduite en anglais et publiée à Dublin en 1676. L'Université d'Oxford lui avait décerné le diplôme de docteur en droit comme à un savant, qui : *Non modo omni scientarium et virtutum genere per se excelluit verum etiam parentis optimi eruditissimi Christoph. Justelli*

1. Agnew, *Protestant exiles*, II, 149.

doctrinam et merita ornando et excolendo sua fecit[1].

Aussi le plus sympathique accueil lui fut-il réservé à Londres, et, reçu dans la demeure du docteur Hickes, il put lui rappeler sa prédiction. Ses amis obtinrent pour lui la place de conservateur de la bibliothèque royale de Saint-James, mais comment l'exilé n'aurait-il pas regretté la France? Saint-Évremond qui, dès la première heure, s'était félicité du commerce qu'il aurait avec un si grand savant[2], lui écrivait : « Quand je vous vois, triste et désolé, regretter Paris aux bords de notre Tamise, vous me remettez dans l'esprit ces pauvres Israélites pleurant leur Jérusalem aux bords de l'Euphrate. Ou vivez heureux en Angleterre par une pleine liberté de conscience, ou accommodez-vous à de petites rigueurs sur la religion en votre pays, pour y jouir de toutes les commodités de la vie. »

Il n'est pas à douter que Justel ne se soit récrié, car de « petites rigueurs » ne l'auraient pas décidé à quitter sa patrie, mais, pour lui donner la preuve de son erreur, Saint-Évremond se fit controversiste. De là l'intérêt de sa lettre, l'un des rares documents qui nous révèle l'état d'esprit de l'un de ces libertins, comme on les appelait alors, jugeant des différends entre Rome et Genève. On n'y trouvera rien qui rappelle les polémiques passionnées du temps. « Est-il possible, dira-t-il, que des différences si peu considérables ou si mal fondées troublent le repos des nations et soient cause des plus grands malheurs qui arrivent aux hommes? »

Pourquoi une opposition chagrine contre les images?

1. Richard Simon, lorsque Bossuet eut fait interdire la publication de *L'histoire critique du vieux Testament*, désespérant d'obtenir un privilège pour sa *Critique du Nouveau Testament*, eut le dessein de l'envoyer à son bon ami, M. Justel pour la faire imprimer à Londres, comme le rapporte Des Maizeaux. Saint-Évremond, dans une épître à la duchesse de Mazarin, écrit :

Justel, plein des leçons de la rare critique
Qui du Vieux Testament tout le fond nous explique,
Était venu chercher au bruit de votre nom
Comment sans crainte et sans dommage
On ferait imprimer quelque nouvel ouvrage
Du trop savant Père Simon.

2. *Œuvres, etc.*, IV. 168

Il est vrai que l'Ancien Testament proscrit toute représentation de Dieu, mais ne sommes-nous pas sous une nouvelle alliance? « Depuis qu'un Dieu s'est fait homme, nous pouvons bien nous en former des images qui nous excitent à la reconnaissance de sa bonté et de son amour. » Les sévérités du culte calviniste lui paraissaient outrées, et il rappelait David, recommandant aux Israélites de chanter les louanges du Seigneur avec toutes sortes d'instruments. Très instruit des controverses du temps, il disait : « Quand M. Arnaud allègue un passage de quelque Père, tout l'esprit et la dextérité de M. Claude suffisent à peine pour l'éluder, et lorsque ce dernier en cite un autre avantageux à son opinion, toute la force et la véhémence de M. Arnaud ne renversent point l'argument de M. Claude[1] ».

Ainsi marquait-il la différence de sentiments des Pères sur la question de la présence réelle, non point pour redire le « Messe, mort ou Bastille », de la Ligue mais pour faire observer que « tous ces Pères allaient religieusement ensemble recevoir les grâces qui nous sont promises dans ce sacrement ». De là sa conclusion : « Que chacun demeure attaché à sa doctrine comme il lui plaira, mais accordons-nous dans l'usage du Sacrement. Les Pères en ont usé autrefois ainsi, pourquoi ne ferions-nous pas aujourd'hui la même chose?[2] »

Les conseils de Saint-Évremond n'étaient point inspirés par d'ardentes convictions. « Voulez-vous me croire, disait-il, jouissez paisiblement de l'exercice qu'on vous permet, tel qu'il puisse être, et soyez persuadé que les Princes ont autant de droit sur l'extérieur de la religion qu'en ont les sujets sur le fond secret de leur conscience.

1. Il écrivait au comte de Lionne : « Sitôt que la réponse de M. Arnauld à M. Claude sera imprimée, je vous supplierai de me l'envoyer avec la réplique de M. Claude qui suivra bientôt assurément. » Il s'agissait du livre de *La perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie.*

Claude, le protestant, allègue l'Écriture
Dont le sens par Nicolle est toujours contesté;
Dans la tradition que Nicolle tient sûre
Claude ne reconnait aucune vérité

2. *Œuvres*, etc., III, 105.

Si vous entrez bien dans la considération de cette vérité, un temple abattu en Languedoc ne vous sera pas une injure, Charenton conservé sera un bienfait. » Malheureusement les Réformés devaient, trop tôt, connaître la manière forte dont le Prince allait se servir pour affirmer ses droits sur la religion, la religion du Roi, comme disaient leurs persécuteurs.

Il est certain qu'à cette époque Saint-Évremond écartait de son esprit la possibilité des persécutions violentes, car il disait à Justel : « Je ne trouve rien de plus injuste que de persécuter un homme pour sa créance, mais je ne vois rien de plus fou que de s'attirer la persécution. »

Son séjour en Hollande l'avait disposé à la tolérance. Déjà, en 1665, il écrivait au marquis de Créqui : « La différence de religion qui excite ailleurs tant de troubles ne cause pas, en Hollande, la moindre altération dans les esprits ; chacun cherche le ciel par ses voies et ceux qu'on croit égarés, plus plaints que haïs, s'attirent une charité pure et dégagée de l'indiscrétion du faux zèle[1]. »

La théologie, comme science regardant le salut, lui paraissait « fort considérable », mais non pas assez pour qu'il voulût en poursuivre l'étude. « Laissons, disait-il, cette doctrine tout entière à nos supérieurs et suivons avec respect ceux qui ont le soin de nous conduire. » Mais ce respect n'était pas si profond qu'il ne reprochât aux docteurs d'être les premiers à ruiner cette déférence en voulant tout soumettre à l'extravagance du raisonnement. « On brûle un homme, disait-il, assez malheureux pour ne pas croire un Dieu et cependant on demande publiquement dans les Écoles *s'il y en a un*[2]. »

Précédant ses contemporains Saint-Évremond était las des controverses qui divisaient à l'excès les théologiens. Il déplorait « la vanité des disputes de religion », de même qu'il condamnait le faux zèle des persécuteurs, et disait :

> Toutes ces belles controverses
> Sur les religions diverses,

1. *Œuvres*, etc., II, 251.
2. *Œuvres*, etc., I, 185.

N'ont jamais produit aucun bien;
Chacun s'anime pour la sienne;
Et que fait-on pour la chrétienne?
On dispute et l'on ne fait rien.

Il écrivait aussi que : « La doctrine est contestée partout et servira éternellement de matière à dispute dans toutes les religions, mais que l'on pourrait convenir de ce qui regarde les mœurs ». Il aimait à faire sienne cette réflexion du général hollandais Wurts : « Quand les hommes auront retiré du christianisme ce qu'ils y ont mis, il n'y aura qu'une même religion, aussi simple dans sa doctrine que pure dans sa morale[1]. »

Il est donc aisé de comprendre qu'il écrivit :

Mais je trouve Bayle admirable,
Qui, profond autant qu'agréable,
Me met en état de choisir
L'instruction ou le plaisir.

Saint-Évremond, du reste, avait une telle estime pour Bayle que lorsque l'abbé Renaudot s'avisa d'écrire un méprisable pamphlet contre le *Dictionnaire historique*, il lui répondit de la manière la plus spirituelle, en faisant parler le célèbre critique défendant sa grande œuvre[2].

A l'exemple des écrivains de son siècle il a prodigué les louanges à Louis XIV, mais il ne les a pas suivis alors qu'ils célébrèrent la révocation de l'édit de Nantes comme le plus grand acte de son règne.

Rien n'est plus à son honneur que d'avoir écrit :

La tradition résiste
Au plus fort controversiste,
Et sans l'emploi du Dragon
Personne aujourd'hui n'ignore
Que subsisterait encore
L'Écriture à Charenton.

1. *Œuvres*, etc., IV, 97.
2. Il écrivait à Des Maizeaux : « M. Bayle donne un tour si agréable à sa profonde érudition que l'on n'en est jamais dégoûté. Quel charme serait la lecture, si tous les savants avaient autant de délicatesse et de justesse d'esprit que lui! » *Œuvres*, etc. V. 446. Il professait aussi une grande estime pour Basnage de Beauval, qui « par son mérite a un grand crédit chez tous les gens de lettres ». *La Vie, op. cit.*, p. 306.

De Meaux, Arnaud et Nicolle,
Par écrit et par parole,
Ne venant à bout de rien;
On ne voulut plus attendre,
Et Louvois, comme Alexandre,
Coupa le nœud gordien.

La raison honnête et bonne,
Civile à toute personne,
Ne prenait point de parti;
L'intérêt par son amorce,
Et le pouvoir par sa force,
Sans son aide, ont converti.

La conscience trompée,
Des droits de ces grands Édits,
Que l'on respectait jadis
Tomba sous ceux de l'épée.

Par là nous voyons la foi
En d'autres pays errante,
Dans le sien toujours tremblante,
Aux moindres ordres du Roi[1].

Ces couplets sont assurément d'une rimaille médiocre, mais combien noble et généreux le sentiment qui les dicta, alors qu'il n'était pas un seul écrivain qui ne descendît jusqu'à la plus méprisable courtisanerie pour louer le roi d'avoir détruit l'hérésie.

A vrai dire, Saint-Évremond eût désiré voir se réaliser un rapprochement entre les protestants et les catholiques et il n'en est pas de preuve plus intéressante que les réflexions que lui avait inspirées la publication du célèbre livre de Bossuet : *Exposition de la doctrine de l'Église catholique sur les matières de controverse* (1671).

Si, écrivait-il à Justel, j'avais été en la place des Réformés, j'aurais reçu le livre de M. de Condom le plus favorablement du monde; et après avoir remercié ce prélat de ses ouvertures insinuantes, je l'aurais supplié de me fournir une catholicité purgée et conforme à son Exposition de la foi catholique. Il ne l'aurait

1. *Œuvres*, etc., IV, 371.

pas trouvée en Italie, en Espagne, ni en Portugal, mais il aurait pu vous la faire trouver en France, dégagée des superstitions de la multitude et des inspirations des étrangers, réglée avec autant de sagesse que de piété par nos lois et maintenue avec fermeté par nos parlements. Alors, si vous craignez la puissance du pape, les libertés de l'Église gallicane vous mettront à couvert, alors Sa Sainteté ne sera ni infaillible ni arbitre souverain de votre foi; elle ne disposera ni des États des princes, ni du royaume des cieux à sa volonté : là devenus assez romains pour révérer avec une soumission légitime son caractère et sa dignité, il vous suffira d'être Français pour n'avoir pas à craindre sa juridiction [1].

Remarque non seulement curieuse mais pénétrante, car, à relire aujourd'hui le livre de Bossuet, l'évolution du catholicisme se révèle dans toute son étendue. Le grand orateur qui s'écriait : « Parais maintenant, Église gallicane! » ne pourrait plus, de notre temps, faire entendre cette glorieuse parole.

Mais était-il possible aux Réformés, au lendemain de la publication de l'*Exposition*, de répondre à Bossuet comme Saint-Évremond l'eût désiré? Cette pensée leur fut étrangère et leurs écrivains, comme Justel lui-même, la réfutèrent.

Quelque temps après la révocation de l'édit de Nantes, Saint-Évremond écrivit un dialogue sur le quiétisme où s'entretiennent une mère et sa fille, toutes deux huguenotes et réfugiées en Angleterre pour la Religion. La donnée en est plaisante, car la jeune fille déclare que ses amies et elle auraient dû avoir voix dans les controverses :

Nous avons gâté nos affaires,
En laissant raisonner nos mères
Avec leurs appas surannés,
Avec des docteurs raffinés.
Ah! que n'employait-on l'amour;
Au lieu de nos controversistes,
Il eût mis d'accord en un jour
Cent huguenots et cent papistes.

1. *Œuvres*, etc., IV, 160.

Bossuet lui-même céderait encore aujourd'hui à sa puissance, ainsi que la jeune huguenote le déclare :

Quand Monsieur de Condom dans sa foi catholique
Voulut se rapprocher de nous,
Il était jeune, tendre, doux ;
Et maintenant prélat antique,
Sous le nom de Monsieur de Meaux,
Il nous fait mille et mille maux :
Il nous déteste, il nous abhorre ;
Hélas ! que n'est-il jeune encore !
Mais tel qu'il est, sa gravité
Se soumettrait à la beauté.

Mais Judith, car tel est le nom de la séductrice de ce nouveau quiétisme, estime que :

Vouloir jurer sur la parole
D'Arnauld, Jurieu, Claude, Nicolle,
C'est s'obliger par un serment
A se haïr mortellement[1].

Qui aurait pu croire que Jurieu avait envisagé la possibilité d'une entente avec l'Église gallicane, lui l'adversaire, plus encore, l'ennemi juré du papisme? Il venait précisément de terminer son grand livre : *Préjugés légitimes contre le papisme*[2], lorsqu'il fit connaître cette pensée, si surprenante que l'on pourrait croire que Justel lui avait communiqué la lettre de Saint-Évremond, d'autant plus qu'il était en correspondance suivie avec le célèbre controversiste.

Jurieu distinguait nettement la religion romaine du papisme. « La religion romaine est chrétienne, retient la religion de Jésus-Christ et ce n'est point cela à quoi nous en voulons, à Dieu ne plaise. Mais le papisme est une religion antichrétienne et un autre paganisme. » Dans le livre des *Préjugés* se trouve le célèbre « Avis aux protestants de l'Europe », où Jurieu, avec une rare clairvoyance, dénonce la politique de Louis XIV, devenu

1. *Œuvres*, etc., V, 378.
2. *Préjugés légitimes contre le papisme*, 2 vol., in-4, Amsterdam, 1685.

dévot à l'excès et voulant, par la force des armes, assurer l'hégémonie du catholicisme en Europe. « Il faut, écrivait-il, que la religion protestante périsse dans peu de temps ou qu'elle demeure entièrement victorieuse par un miracle de la Providence. » Aussi appelait-il tous les princes protestants à se liguer contre un si redoutable ennemi et à combattre, non seulement pour les autels, mais pour la liberté et la vie. La révocation de l'édit de Nantes donna à ses avertissements une si grande autorité qu'elle détermina la formation de la Ligue d'Augsbourg.

Mais il n'était pas moins vrai que, si une entente avec l'Église gallicane avait pu prévenir un si redoutable conflit, Jurieu ne l'aurait pas repoussée. Il en faisait la déclaration expresse en disant : « Très volontiers je consentirais à écouter l'Église gallicane, pourvu qu'elle ne nous parlât plus en pompeux galimathias et qu'elle proposât sérieusement quelque réformation pour nous faciliter le moyen de nous réunir avec elle. On ne sçait où Dieu veut mener les gens : quelques fois ils vont plus loin qu'ils ne pensent et pour peu que le clergé de France voulût être raisonnable, il ne serait point difficile de lui faire comprendre qu'il lui serait très aisé de faciliter la Réformation à l'exception d'un article ou deux. »

Sur une question, grave entre toutes, celle de la Messe, Jurieu demandait que les Réformés ne fussent pas obligés d'adorer le Sacrement, c'est-à-dire les espèces, mais qu'à Jésus-Christ seul fût réservée l'adoration. Bossuet n'avait-il pas écrit : « Sacrifice spirituel et digne de la nouvelle alliance, où la victime n'est aperçue que par la foi ; où la parole est le glaive qui sépare mystiquement le corps et le sang, où le sang par conséquent n'est répandu qu'en mystère et où la mort n'intervient que par représentation[1]. »

« Si une fois, faisait remarquer Jurieu, l'Église gallicane était revenue de son entêtement, je suis persuadé qu'il n'y aurait rien de plus aisé que de s'accorder.

1. *Exposition*, *op. cit.*, p. 132.

Sur l'autorité du pape elle n'a quasi qu'un pas à faire pour arriver à la vérité. Elle a ôté au pape l'infaillibilité, la supériorité sur le concile et le pouvoir sur le temporel des rois; qu'on achève, qu'on lui enlève le pouvoir sur les autres évêques et qu'on le réduise à être M. de Rome comme M. Bossuet est M. de Meaux. »

Vains espoirs! Au moment même où Jurieu parlait d'une conciliation possible, dans l'assemblée générale du Clergé de France (août 1685) se faisait entendre cette parole implacable : « La destruction de l'hérésie est notre unique affaire. »

Il n'est réflexion qui n'ait été faite sur les suites désastreuses de la Révocation, mais nulle erreur ne saurait être plus grande que de croire que l'Église catholique, du moins, a pu se féliciter, comme disait plus tard Bossuet, « d'être purgée de ces monstres d'hérétiques ».

Jurieu rappelait que si en France quelques évêques avaient eu souci de combattre des abus, les Réformés étaient en droit de dire qu'ils y avaient contribué, par les reproches qu'ils n'avaient cessé de faire entendre. Quand il fut ordonné aux pasteurs de ne parler ni directement ni indirectement de l'Église catholique, elle se crut maîtresse souveraine de ses destinées. Elle avait, il est vrai, réduit au silence des chrétiens qui ne réclamaient que la liberté de leur culte, mais libérée de toute opposition religieuse, elle devait se trouver bientôt en présence d'un ennemi redoutable et entendre répéter pendant le dix-huitième siècle, le cri de guerre de Voltaire : « Écrasons l'infâme. » Ce n'était pas l'abbé galant qui pouvait défendre une Église que n'honoraient pas des cardinaux comme Dubois ou Rohan. Loin d'être une victoire pour l'Église catholique, la Révocation fut le point de départ d'une décadence de l'Église gallicane. Saint-Évremond avait vu juste alors qu'il exprimait, d'une manière si imprévue, le regret que les Réformés n'eussent pas mis Bossuet en demeure de « fournir une catholicité expurgée et conforme à son *Exposition de la foi catholique* ». Que de malheurs eussent été évités, mais, de longue date, Tacite

a écrit : *Præterita reprehendi, corrigi non possunt.* On peut condamner le passé, on ne le refait pas.

Saint-Évremond n'avait pu vivre dans des milieux si différents de ceux de la Cour, sans en subir l'influence : aussi montre-t-il une connaissance de l'esprit protestant que l'on ne retrouve pas chez les littérateurs français, ses contemporains.

Il lui advint de vouloir se faire « une idée de la femme qui ne se trouve point et qui ne se trouvera jamais » et d'une plume alerte il esquissa le portrait d'*Émilie*. Il n'était point de qualités qu'il ne voulût lui reconnaître. Réunissant toutes les beautés, elle y ajoutait l'esprit le plus fin et un don de plaire sans rival. Son bon sens n'était pas l'un de ses moindres attraits, car elle était maîtresse de son cœur par une sage raison. Mais nulle qualité ne la rendait plus aimable que sa dévotion. « Émilie, disait-il, est dévote sans superstition, éloignée de cette imbécillité qui se forge sur tout des miracles et se persuade, à tout moment, des sottises surnaturelles. Elle ne croit pas qu'il faille se retirer de la société humaine pour chercher Dieu dans la solitude. Elle ne croit pas que se détacher de la vie civile, que rompre les commerces les plus raisonnables et les plus chers, soit s'unir à Dieu, mais s'attacher à soi-même et suivre follement sa propre imagination. Elle pense trouver Dieu parmi les hommes où sa bonté agit plus et où sa Providence paraît plus dignement occupée, et là elle cherche avec lui à éclairer sa raison, à perfectionner ses mœurs, à bien régler sa conduite et dans le soin du salut et dans les devoirs de la vie. »

Son fidèle correspondant, le comte de Lionne, lui fit comprendre ingénieusement que la dévotion d'Émilie n'était pas du goût des dames de Paris. N'avait-elle pas un caractère par trop huguenot ? Et Saint-Évremond de répondre qu'assurément Émilie n'était pas Parisienne, « mais un peu Hollandaise, car sa dévotion me fait juger à moi-même qu'elle porte sa bible sous son bras tous les dimanches [1] ».

1. *Œuvres*, etc., II, 271 et 274.

Les années de son exil en Hollande lui avaient révélé le mérite autant que le sérieux des femmes hollandaises. A se souvenir de Versailles il pouvait écrire : « Ici tout paraît infidélité, et l'infidélité, qui fait le mérite galant des Cours agréables, est le gros des vices chez cette bonne nation. »

Lorsque Saint-Évremond connut à Londres, aux jours de la Révocation, les nobles huguenotes qui avaient tout abandonné pour demeurer fidèles à leur foi, il n'est pas douteux qu'il n'ait apprécié plus encore le caractère de la femme protestante. Une très curieuse lettre qu'il adressait à l'un de ses amis, en donnera la preuve.

Vous m'écrivez, disait-il, que vous êtes amoureux d'une demoiselle protestante et que, sans la différence de Religion, vous pourriez vous résoudre à l'épouser. Si vous êtes d'humeur à ne pouvoir souffrir l'imagination d'être séparés en l'autre monde, votre femme et vous, je vous conseille d'épouser une catholique, mais si j'avais à me marier, j'épouserais volontiers une personne d'une autre religion que la mienne...

D'ailleurs j'ai une opinion qui n'est pas commune et que je crois pourtant véritable, c'est que la religion réformée est aussi avantageuse aux maris que la catholique est favorable aux amants. Cette liberté chrétienne, dont on voit la protestante se vanter, forme un esprit de résistance qui défend mieux les femmes des insinuations de ceux qui les aiment. La soumission qu'exige la catholicité les dispose, en quelque façon, à se laisser vaincre et, en effet, une âme qui peut se soumettre à ce qu'on lui ordonne de fâcheux ne doit pas être fort difficile à se laisser persuader ce qui lui plaît. La religion réformée ne cherche qu'à établir la régularité dans la vie, et, de la régularité, il se fait sans peine de la vertu. La catholique rend les femmes beaucoup plus dévotes et la dévotion se convertit facilement en amour.

L'une va seulement à s'abstenir de ce qui est défendu; l'autre, qui admet le mérite des bonnes œuvres, se permet de faire un peu de mal qu'on lui défend, sur ce qu'elle fait beaucoup de bien qu'on ne lui commande pas.

Dans celle-là les temples sont la sûreté des maris, dans celle-ci leur plus grand danger est aux églises. En effet, les objets de mortification en nos églises inspirent assez souvent de l'amour. Dans un tableau de *La Madeleine*, l'expression de sa pénitence sera pour les vieilles une image de l'austérité de la vie; les jeunes la prendront pour une langueur de sa passion et tandis

qu'une bonne mère veut imiter la sainte dans ses souffrances, la douce fille songe à la pécheresse et médite amoureusement sur le sujet de son repentir [1].

Je suis donc à couvert de tout, me direz-vous, avec une protestante. Je vous réponds ce que dit le bon Père Hippothadée à Panurge. *Oui, si Dieu plaît.* Le plus sage s'en remet à la Providence, il attend d'elle sa sûreté et de lui-même le repos de son esprit [2].

Assurément, comme le disait Saint-Évremond, l'opinion n'était pas commune et, sans doute, une semblable page est unique dans notre littérature classique. A ce titre comme à l'honneur de la femme protestante du XVIIe siècle, elle méritait d'être reproduite.

Le spirituel vieillard était des familiers de Mme Hervart, la veuve du célèbre financier, réfugiée à Londres. Alors qu'elle habitait Paris, son salon réunissait les lettrés et La Fontaine était de ses admirateurs. « Je voudrais, écrivait-il à M. de Bonrepaux, que vous vissiez présentement Mme Hervart, on ne parle non plus chez elle, ni de vapeurs, ni de toux que si ces ennemies du genre humain étaient allées dans l'autre monde. Il n'y a que Mme Hervart qui les ait congédiées pour toujours. Au lieu d'hôtesses si mal plaisantes, elle a retenu la gayeté et les grâces et mille autres jolies choses que vous pouvez bien vous imaginer [3]. »

Saint-Évremond voulut, lui aussi, dire « de jolies choses » à Mme Hervart et, pour l'anniversaire de sa naissance, lui adressa une épitre, hélas! toujours en mauvais vers, mais dont la faiblesse était rachetée par l'amicale attention. Les voici :

Ce ne fut point par un hazard
Que Genève fut conservée,
L'étoile de Madame Hervart
De l'Escalade l'a sauvée.

1. Dans l'église de Marigny, à moitié démolie par les obus, se trouve encore aujourd'hui une *Madeleine repentie*, sous les traits de Mme de Pompadour; « la figure est jolie, dit le *Journal des Débats* du 20 août 1918, et n'inspire d'ailleurs aucune espèce de repentir ». Les réflexions de Saint-Évremond n'ont rien perdu de leur vérité.

2. *Œuvres*, I, 141.

3. *Œuvres*, V, 19.

Ainsi la moderne Sion
Lui doit sa conservation :
Et depuis ce jour salutaire
On sait que tous ses habitants
La regardent comme une mère
Qui les voit comme ses enfans.

En tant que rimeur, Saint-Évremond se permettait de n'être pas historien. Mais Des Maizeaux, pour le justifier, a cru pouvoir écrire que « Mme Hervart naquit à Genève, le 12 décembre 1602, le jour même de l'Escalade. Sa mère sentant les premières douleurs de l'accouchement envoya chercher la sage-femme par une servante, qui ayant trouvé des gens armés dans les rues donna l'alarme, ce qui fait dire à M. de Saint-Évremond que Mme Hervart avait sauvé Genève ». Est-il besoin de dire que les érudits genevois consultés n'ont trouvé aucune trace de l'événement? Mais du moins l'ami de Mme Hervart était-il en droit de lui présenter ses vœux :

Que le douzième de Décembre
Elle descende de sa chambre
Pour faire la solemnité
De sa vieille nativité;
Pour pouvoir entendre à son aise
La chanson de Monsieur de Bèze.
Qu'elle soit toujours regardée
Comme la mère des croyans,
Et qu'à Genève tous les ans
Sa Fête puisse être gardée[1].

De Saint-Évremond, dans son exil, était heureux de retrouver des Français avec lesquels il pouvait goûter le plaisir de la conversation où il excellait. Reparties promptes et heureuses, railleries fines et délicates, mémoire remarquable, rendaient sa société très désirée. Être du cercle de M. de Saint-Évremond était à Londres un privilège très envié. Il logea pendant quelque temps avec

1. Des Maizeaux, note que « la chanson qu'on chante tous les ans à Genève, le jour de l'Escalade, a été faite par Théodore de Bèze ». *Œuvres*, etc., V, 403.

M. de L'Hermitage, « fort honnête homme, disait-il, réfugié en Angleterre pour sa religion. Je suis fâché que la conscience des catholiques français ne l'ait pu souffrir à Paris, ou que la délicatesse de la sienne l'en ait fait sortir ».

Lorsque de Ruvigny, l'ancien député général des Églises réformées de France, vint en Angleterre, avant la Révocation, comme ambassadeur, Saint-Évremond fut admis à son intimité. Il a rendu à celui que Saint-Simon appelait « le bonhomme Ruvigny » le plus noble hommage. « Un premier ministre, dit-il, un favori qui chercherait dans la cour un sujet digne de confiance n'en saurait trouver, à mon avis, qui la mérite mieux que M. de Ruvigny. Vous verrez peut-être en quelques autres ou un talent plus brillant ou de certaines actions d'un plus grand éclat que les siennes. A tout prendre, à juger des hommes par la considération de toute la vie, je n'en connais point qu'on doive estimer davantage et avec qui l'on puisse entretenir plus longtemps une confidence sans soupçon et une amitié sans dégoût. La probité de M. de Ruvigny n'a rien que de facile et d'accommodant, c'est un ami sûr et agréable dont la liaison est solide, dont la familiarité est douce, dont la conversation est toujours sensée et toujours satisfaisante[1]. »

Saint-Évremond aimait à rappeler l'incomparable amitié qui, pendant plus de quarante années, avait uni Ruvigny à Turenne et lui-même s'honorait particulièrement de l'amitié de l'illustre maréchal. Il n'est pas sans intérêt de faire connaître ce qu'il a écrit au sujet de la conversion au catholicisme de celui qu'il tenait pour le grand homme de guerre de son siècle.

M. de Turenne, né d'un père aussi autorisé dans le parti protestant que M. de Bouillon l'était, en prit les sentiments de religion sans zèle indiscret pour la sienne, sans aversion pour celle des autres. Dans tous les temps il aimait à parler de religion, particulièrement avec M. d'Aubigny, disant toujours :

1. *Œuvres*, III, 23.

« que les Réformés avaient la doctrine plus saine mais qu'ils ne devaient pas se séparer pour la faire prendre insensiblement aux catholiques ». De l'avis de Saint-Évremond, ceux qui connurent Turenne n'attribuèrent ni à l'intérêt, ni à l'ambition son changement. Sa mort glorieuse mais prématurée fut plus funeste aux réformés que sa conversion. « Dans l'une et l'autre religion, au dire de Saint-Évremond, il allait toujours au bien. Huguenot, il n'avait rien d'opposé à l'intérêt des catholiques; converti, il n'avait point de zèle préjudiciable à la sûreté des Huguenots. Dans la déférence qu'avait le roi pour son grand sens, il est à croire qu'il l'aurait suivi et que les ministres huguenots n'auraient pas eu à se plaindre de leur ruine, ni le clergé catholique à se repentir de son zèle. »

Comment oublier, en effet, que Louis XIV professait pour Turenne une si haute estime qu'il ordonna qu'il fût enterré à Saint-Denis avec les rois de France ses prédécesseurs. Si le célèbre maréchal eût persuadé le roi de ne pas révoquer l'édit de Nantes, qui peut douter qu'il n'eût ainsi mieux servi Louis XIV que par ses victoires guerrières!

Il n'était pas de réfugié de distinction qui ne voulût connaître M. de Saint-Évremond. « Je vois, écrit-il à la duchesse de Mazarin, bien des réfugiés qui savent beaucoup [1],

Et de tous nos Français errans
J'accorderois les différends. »

Il se plaisait surtout en la compagnie d'Armand de Bourbon, marquis de Miremont, « tellement zélé pour sa religion, a écrit le marquis de Sourches dans ses *Mémoires*, qu'il ne pouvait plus souffrir la France, où il la voyait si persécutée ». Miremont, par sa vaillance comme par sa foi ardente, évoquait le souvenir des gentilshommes huguenots de l'armée de Coligny. On peut en croire Saint-Évremond qui le saluait :

Illustre et nouveau Macchabée
Qui de ton Église tombée

1. C'est ainsi qu'il était en relations suivies avec M. de La Bastide qui s'était fait estimer dans sa controverse avec Bossuet et remarquer par sa revision des psaumes de Marot et de Bèze. Saint-Évremond le tenait pour un latiniste distingué « connaissant Horace parfaitement » (*Œuvres*, V. 81).

Veus être le restaurateur,
Miremont, dans ton entreprise,
Prends ce beau mot pour devise :
Ou Martyr ou Libérateur[1].

Le marquis devait se rendre en Piémont, à la tête de quelques régiments de réfugiés, pour tenter de pénétrer en France et de provoquer un soulèvement des populations protestantes du Midi et d'obtenir ainsi le rétablissement de l'édit de Nantes. Saint-Évremond ne songe nullement à lui en faire un reproche, ce n'est pas contre la France que Miremont prend les armes, mais contre les persécuteurs :

Miremont qui savez combattre
Aussi bien que faire des vers
Vous allez sûrement abattre
Tous les dragons de l'Univers.

Mais il ne se consolait pas de son départ : « On ne connaît bien le prix des choses qu'après les avoir perdues, disait-il, la conversation languit, la dispute est morte. Les rangs sont confondus,

Assez de gens à *la Savoye*
Vont entendre les saints discours,
Qui du ciel enseignent la voye.
Chez les *Grecs*, on prêche toujours
Mais de religion brillante
Vive, animée et disputante
D'un air préférable aux raisons,
On n'en voit plus dans les maisons[2]. »

Au charme de ses entretiens, Miremont unissait l'ardent désir de servir la cause persécutée. Il fut le premier à solliciter les puissances protestantes en faveur des Camisards. Il écrivait au grand pensionnaire de Hollande, Heinsius, pour « le supplier humblement de vouloir disposer messieurs des États à secourir les pauvres gens des Cévennes qui combattent pour une bonne et sainte cause. Pour moi, je suis disposé, Dieu mercy, plus

1. *Œuvres*, V, 127.
2. La *Savoie* et les *Grecs*, noms des deux plus importantes Églises des Réfugiés à Londres.

que jamais à sacrifier mille vies, si je les avais, pour leur service[1]. »

Saint-Évremont ne se trompait pas lorsque, parlant de Miremont, il disait :

Celui dont la vertu fit connaître une flamme
Pure, sans intérêt, digne d'une belle âme.

L'amitié du fils de Ruvigny, devenu Lord Galway, lui était précieuse. Il se plaisait à le rencontrer dans la belle résidence de milord Montaigu à Boughton, où se réunissaient des réfugiés de marque, comme le marquis de Montandre, M. Le Coq, le docteur Silvestre, M. Villiers, l'historien Le Vassor. Henry de Massue, lord Galway et baron de Port-Arlington en Irlande avait sacrifié généreusement à la vérité toutes les grandeurs que la France lui offrait pour la juste récompense des services qu'il lui avait rendus. Comme l'écrivait Le Gendre en lui dédiant son livre sur le célèbre pasteur Du Bosc, « il n'était pas de pasteurs français qui ne fût indispensablement obligé à lui donner des marques publiques de leur reconnaissance, pour les soins inexprimables qu'il avait pris et qu'il prenait encore tous les jours pour adoucir les peines et les misères de leurs pauvres brebis dispersées ».

Saint-Évremond tenait Ruvigny pour un huguenot inflexible. La belle Hortense de Mazarin étant sérieusement malade, il composa un dialogue, inspiré par un amour sénile où il supplie la Mort d'épargner une telle beauté. La Mort est consentante mais elle réclame une autre victime se sacrifiant pour l'incomparable duchesse et demande si Ruvigny ne serait pas prêt à se dévouer.

De votre général Major
Puis-je apprendre l'effet d'un amour héroïque?

Mais, répond Saint-Évremond :

Mourir pour une catholique
Excusez : sa religion
N'en souffre pas la question.

1. *Mémoires sur la guerre des Cévennes*, par le colonel J. Cavalier. Traduction et notes, par Frank Puaux, p. 298. Paris 1918.

Est-il besoin de dire que les nombreux adorateurs d'Hortense de Mazarin sacrifiaient leur adoration au désir de sauvegarder leur vie, si bien que la Mort s'écriait :

Il n'en faut qu'un pour la sauver
Je le cherche dans ma pensée
Et je ne saurais le trouver.

Mais Saint-Évremond de répondre :

Je consens à cesser de vivre
Pour la dispenser de mourir[1].

Si la Mort n'a que faire de ce vieillard, cependant désarmée, elle octroie à la duchesse sa convalescence. De ces vers macabres qui ne sont point à l'honneur de leur auteur, ne retenons que l'hommage rendu à l'inflexibilité de Ruvigny et à l'héroïsme de Miremont.

Si les réfugiés recherchaient les entretiens de Saint-Évremond, les étrangers de distinction, de passage à Londres, sollicitaient l'honneur de lui être présentés. C'est ainsi que Turretin, qui devait illustrer l'académie de Genève, alors jeune ministre, reçut le plus favorable accueil du grand écrivain. Apprenant qu'avant de rentrer dans sa patrie, Turretin séjournerait à Paris, il lui donna une lettre d'introduction pour Ninon de Lenclos, trop célèbre à la cour par ses galanteries mais qui, assagie, par les années, était restée l'une des femmes les plus charmantes de son temps, autant par son exquise politesse que par la curiosité de son esprit, se défendant de ressembler aux Précieuses qu'elle avait malicieusement appelées les Jansénistes de l'amour. Turretin ne manqua pas de se présenter chez Ninon qui fut ravie d'avoir des nouvelles de son vieil ami, par « le jeune prédicateur ». « J'ai témoigné à M. Turretin, lui écrivait-elle, la joie que j'aurais de lui être bonne à quelque chose. Il a trouvé ici de mes amis qui l'ont jugé digne des louanges que vous lui donnez. S'il veut profiter de ce qui nous reste d'hon-

1. *Œuvres*, V, 198.

nêtes abbés, en l'absence de la cour, il sera traité comme un homme que vous estimez[1]. »

Cette rencontre du théologien calviniste et de Ninon de Lenclos ne méritait-elle pas d'être signalée comme un symptôme curieux du rapprochement des esprits ?

Que Saint-Évremond ait subi l'influence du Refuge, on ne saurait en douter.

Alors que nulle voix ne se fait entendre en France pour réclamer sinon la liberté, du moins la tolérance des croyances, il écrit :

Je me réjouis de croire plus sainement qu'un huguenot, cependant au lieu de le haïr pour la différence d'opinion, il m'est cher de ce qu'il convient de mon principe. Le moyen de convenir à la fin en tout, c'est de se communiquer toujours par quelque chose. Vous n'inspirerez jamais l'amour de la réunion, si vous n'ôtez la haine de la division auparavant. »

Et plus loin :

Selon mon sentiment, chacun doit être libre dans sa créance, pourvu qu'elle n'aille pas à exciter des factions qui puissent troubler la tranquillité publique. Les temples sont du droit des souverains, ils s'ouvrent et se ferment comme il leur plaît, mais notre cœur en est un secret où il nous est permis d'adorer leur maître.

Animé de tels sentiments, Saint-Évremond a rendu au protestantisme une justice que, par ignorance autant que par préjugé, lui refusèrent les écrivains du siècle de Louis XIV.

Seul, il a osé écrire, aux jours de Bossuet : « Ce que nous appelons aujourd'hui les religions n'est, à le bien prendre, que différence dans la religion et non pas religion différente. » Les leçons de l'exil n'avaient pas été perdues; il avait pu se rendre compte de cette différence entre les catholiques et les réformés et il se refusait aux condamnations hautaines de l'hérésie comme aux néga-

1. *Œuvres*, V, 228. A la fin de cette lettre, Ninon de Lenclos ajoute : « Je vous demande instamment de faire souvenir M. de Ruvigny de son amie de la rue des Tournelles. »

tions méprisantes de l'incrédulité. « Il avait peine à souffrir, écrit Des Maizeaux, que l'on fît de la religion un sujet de plaisanterie. » Comme il le disait : « Mon attachement à la créance catholique ne m'anime point contre celle des autres et je n'eus jamais ce zèle indiscret qui nous fait haïr les personnes parce qu'elles ne conviennent pas de sentiments avec nous. » Aussi pouvait-il en toute liberté faire cette curieuse remarque :

Les Calvinistes veulent réformer tout ce qui paraît humain : mais souvent ils retranchent trop de ce qui s'adresse à Dieu pour vouloir trop retrancher de ce qui part de l'homme. Le dégoût de nos cérémonies les fait travailler à se rendre plus purs que nous. Il est vrai qu'étant arrivés à cette pureté trop sèche et trop nue, ils ne se trouvent pas eux-mêmes assez dévots ; et les personnes pieuses, parmi eux, se font un esprit particulier qui leur semble surnaturel, dégoûtées qu'elles sont d'une régularité qui leur paraît trop commune [1].

Quelle indépendance de jugement pour son temps que cette réflexion digne encore de méditation, au même titre que celle que nous allons reproduire :

Nous confessons la nécessité de la créance (la foi), mais la charité a été ordonnée par Jésus-Christ et la doctrine des mystères (le dogme) n'a été bien établie que longtemps après sa mort. Lui-même n'a pas expliqué si nettement ce qu'il a été que ce qu'il a voulu, d'où l'on peut conclure qu'il a mieux aimé se faire obéir que de se laisser connaître. La foi est obscure, la loi est nettement exprimée. Ce que nous sommes obligés de connaître est au-dessus de notre intelligence ; ce que nous avons à faire est à la portée de tout le monde. En un mot, Dieu nous donne assez de lumières pour bien agir : nous en voulons pour en savoir trop et au lieu de nous en tenir à ce qu'il nous découvre, nous voulons pénétrer dans ce qu'il nous cache.

La seule religion chrétienne apaise ce qu'il y a d'inquiet, elle adoucit ce qu'il y a de féroce, elle emploie ce que nous avons de tendre en nos mouvements, non seulement avec nos amis et avec nos proches, mais avec les indifférents et en faveur même de nos ennemis. Voilà quelle est la fin de la religion chrétienne et quel en était autrefois l'usage. Si on en voit d'autres

1. *Œuvres*, III, 93.

effets aujourd'hui, c'est que nous lui avons fait perdre les droits qu'elle avait sur notre cœur, pour en faire usurper à nos imaginations sur elle.

De la diversité des opinions, on a vu naître celle des partis et l'attachement des partis a produit les persécutions et les guerres. Des millions d'hommes ont péri à contester de quelle manière on prenait au Sacrement ce qu'on demeurait d'accord d'y prendre. C'est un mal qui dure encore et qui durera toujours jusqu'à ce que la religion repasse de la curiosité de nos esprits à la tendresse de nos cœurs[1].

Sans doute Saint-Évremond n'était rien moins que dévot et, comme l'a fait remarquer Des Maizeaux, alors même qu'il se plût à parler de la religion, il était « sans expérience de la religion ». Ses entretiens avec Spinoza, dont il admirait le savoir, la modestie, le désintéressement; avec Hobbes, qu'il déclarait « le plus grand génie de l'Angleterre »; son admiration de l'œuvre de Bayle l'avaient amené à ce déisme dont Voltaire devait, lui aussi, sous l'influence anglaise, devenir le défenseur en France, pendant que Rousseau s'en déclarait l'apôtre. Il n'est pas hasardé de dire que Saint-Évremond eût été, au dix-huitième siècle, disciple du vicaire savoyard[2].

Il suffit, pour s'en convaincre, de s'en rapporter à lui-même, alors qu'il esquissait ainsi son portrait :

De justice et de charité
Beaucoup plus que de pénitence
Il composait sa piété :
Mettant en Dieu sa confiance,
Espérant tout de sa bonté.
Dans le sein de la Providence
Il trouvait son repos et sa félicité[3].

« Pour moi qui ai toujours vécu à l'aventure, il me suffira de mourir de même », avait-il écrit. L' « aventure » se produisit aux approches de sa quatre-vingt-onzième année,

1. *Œuvres*, III, 104.
2. Alors que Bossuet donnait son explication mystique du *Cantique des cantiques*, Saint-Évremond ne craignait pas d'écrire : « On ne me persuadera jamais que Salomon ait voulu faire parler Jésus-Christ à son Église en vers plus tendres que ceux de Pétrarque pour Laure ». *Œuvres*, IV, 133.
3. *Vie de Saint-Évremond*, p. 295.

le 20 septembre 1703. Si dans sa courte maladie, supportée avec une fermeté et une tranquillité d'âme dignes des plus grands philosophes, il avait refusé la visite d'un prêtre, il avait près de lui son vieil et fidèle ami, le docteur Le Fèvre dont il avait dit :

Laissons aux docteurs d'Angleterre,
Tous les maux qu'auront les Anglois.
Et que jamais aucun François
Ne soit malade en cette terre,
S'il n'est pas sûr de l'amitié
De son docteur réfugié.

Par son testament, il désignait Ruvigny lord Galway comme son exécuteur testamentaire, qui chargea le docteur Silvestre [1], de concert avec Des Maizeaux, de publier une édition définitive de ses œuvres. Il est intéressant de remarquer que Saint-Évremond, que la politique avait exilé de France, dut à des Français exilés pour cause de religion un service littéraire dont mieux que personne il aurait pu apprécier le rare mérite. Par une attention touchante, il léguait vingt livres sterling aux Français pauvres réfugiés de l'Église de la Savoie, où il comptait de nombreux amis et dont l'un des pasteurs, le savant Jean du Bourdieu, avait été son collaborateur en écrivant la préface de sa réponse au plaidoyer de l'avocat Erard contre la duchesse de Mazarin.

Par une largeur d'esprit rare de tout temps, il avait légué une somme pareille aux autres pauvres, de quelque nation et religion qu'ils fussent.

« Il avait souhaité, écrit Des Maizeaux, qu'on l'enterrât sans pompe et on satisfit à son désir. » Mais alors que, Louis XIV régnant, les cercueils des Réformés étaient

1. Le docteur Silvestre, né à Bordeaux, « *excelled in anatomy* » dit Agnew. Réfugié d'abord en Hollande il devint médecin du prince d'Orange et l'accompagna en Angleterre. Il devint l'une des celébrités médicales de Londres, où il fixa sa résidence. « Son honnêteté, sa politesse et son antique vertu, écrit Des Maizeaux, l'ont fait estimer et chérir de tout le monde et particulièrement de M. de Saint-Évremond à qui il a continué ses soins jusqu'à la mort. » (*Œuvres*, V, 67.)

proscrits des cimetières de la patrie, celui de Saint-Évremond eut pour sépulture l'abbaye de Westminster, célèbre par les tombeaux des rois d'Angleterre.

Grand exemple de la largeur chrétienne de l'Église anglicane, suprême honneur rendu à l'écrivain, noble ami des Réfugiés de la révocation de l'édit de Nantes.

FRANK PUAUX.

Documents

LETTRE DE LA SACRÉE FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS AGUILLAUME PETIT, ÉVÊQUE DE TROYES, CONFESSEUR DU ROI, AU SUJET DE BERQUIN (1523)

Il ne reste presque rien, dans nos dépôts publics, de la correspondance, assurément volumineuse de la Faculté de théologie de l'Université de Paris qui se prétendit investie du droit de faire régner, par tous les moyens, la plus stricte et plus étroite orthodoxie. Si nous pouvions jeter un coup d'œil dans cette correspondance, bien des faits de notre histoire encore obscurs s'éclairciraient. La lettre ci-dessous dont nous donnons le texte en latin et en français et dont nous avons indiqué plus haut la provenance, nous laisse entendre, ainsi que d'autres indices, qu'à cette époque c'est le confesseur du roi qui renseignait la Faculté sur tout ce qui se passait à la Cour. Elle put ainsi prendre à temps les mesures nécessaires pour contrecarrer ou neutraliser ce qu'on y faisait pour entraîner le roi dans les voies de la Réforme. Ainsi c'est lui qui dénonça les explications de l'Évangile que Michel d'Arande donnait à Louise de Savoie et à Marguerite d'Angoulême, lui aussi qui se faisait prêter des livres et à qui, disait Lefèvre, on aurait plutôt arraché une dent que de les lui faire rendre, qui se déclarait, dès 1523, investi par le roi de la commission d'extirper l'hérésie qui se cachait dans tout le royaume, etc.

Ihs,

Reverende in Christo pater ac dignissime confessor, humili praemissa in domino salute, nuper supremus dominus noster christianissimus rex per Federicum equitem auratum nobis scripsit litteris suis nonnulla significans quae rem Ludovici de Berquin concernebant prout earum exemplo quod mittimus, videre potest vestra reverentia. Volentes autem nos supremi ejusdem domini nostri regis litteris facere satis, statuavimus ad regiam ejus majestatem, similiter et ad reverendam paternitatem vestram mittere unum de nostris qui excellentiam vestram per singula rem pro qua mittebatur, enanarret. Et jam accinctus erat itineri, et fere habebat pedem, ut dicitur, in phippiis; sed quia per viros fide dignos nobis relatum extitit ipsum dominum nostrum regem magnis itineribus Lugdunum contendere, et inde verta in Italiam via progressurum, consilium mutavimus. Et nunc tandem ad vos mittimus totum negotium illud, fidei vestrae committentes. Mittimus, inquam, ad vos praesentes litteras cum memorialibus et aliis paucis transcriptis per quorum lecturam ad liquidum rem totam intelligetis, quae, cum sit omni christiano communis, quippe quae tangit fidem, confidimus quod reverenda Paternitas ipsam ambabus ulnis amplectetur, confor-

---

Ihs,

Révérend Père en Christ et très honoré confesseur, nous vous saluons humblement dans le Seigneur. Naguère notre éminent seigneur le roi très chrétien nous adressa, par le capitaine Frédéric, une lettre nous informant de certaines choses concernant Louis de Berquin, dont votre révérence pourra se rendre compte par la copie que nous lui envoyons. Voulant donner satisfaction à la lettre de notre seigneur et roi, nous décidâmes d'envoyer à Sa Majesté, en même temps qu'à votre révérende paternité, l'un des nôtres qui exposerait en détail à votre excellence l'affaire en question. Il était prêt à partir et avait, en quelque sorte, comme on dit, le pied dans l'étrier, mais des personnes dignes de foi nous ayant rapporté que notre seigneur et roi se dirigeait à grandes journées sur Lyon, pour de là progresser jusqu'en Italie, nous avons changé d'avis. Maintenant, nous vous adressons toute l'affaire, la mettant sous votre sauvegarde. Nous vous adressons donc cette lettre avec les documents et quelques copies dont la lecture vous mettra au courant de tout. Cette affaire regardant chaque chrétien, puisqu'elle touche à la foi, nous nous assurons que votre révérende paternité l'embrassera de ses deux bras, la soutiendra et la défendra. Nous écrivons en même temps au roi

tabit et defendet. Scribimus et ad eumdem christianissimum regem et precamur ut litteras nostras, postquam eas videritis ipsi praesentatis, et quod illis deest, ex ipsis memorialibus, pro vestra sapientia et zelo apud eumdem dominum nostrum suppleatis et si placet, ita legatis quatenus nos excusatos habeat et possimus de pia ejus mente, vestra sollicitudine reddi certiores. Dominus reverendam vestram paternitatem in bono conservet ad multorum salutem. Ex nostra congregatione apud Sorbonam die 28 mensis augusti.

Vestri oratores fratres et contheologi, decanus et cæteri in Theologia piissimi magistri.

---

très chrétien et vous prions, quand vous aurez vu cette lettre, de la lui présenter et de la compléter, selon votre sagesse et votre zèle, par les documents et, s'il lui plaît, après l'avoir lue, de nous tenir pour excusés, de nous assurer de sa piété et de votre sollicitude. Le Seigneur conserve votre révérende paternité en bonne santé pour le salut de plusieurs. De notre assemblée en Sorbonne, le 28 du mois d'août (1523).

Vos orateurs, frères et conthéologiens, le doyen et les autres très pieux maîtres en théologie.

QUELQUES HUGUENOTS ET HUGUENOTES « OBSTINÉS » DANS LES PRISONS DE BORDEAUX ET DE RENNES APRÈS 1688

La date de 1688 est celle où, pour faire de la place à une nouvelle série de récalcitrants, Louis XIV fut contraint de faire faire un recensement de tous les prisonniers pour cause de religion qui encombraient tous les lieux de détention du royaume. Ceux qui, momentanément vaincus par les souffrances physiques et morales qu'ils avaient endurées, avaient consenti à abjurer pour la forme, furent relâchés. Un grand nombre d'autres « obstinés », surtout des femmes, furent sous bonne escorte, dirigés vers la frontière, d'où ils purent, tant bien que mal, gagner surtout la Hollande.

Nous ne connaissons pas encore les noms, ni le nombre de tous ces confesseurs. Le *Bulletin* a publié en 1896, p. 335, une liste de ceux qui furent ainsi expulsés de Normandie. Mais cette liste est incomplète. J'ai découvert récemment un document donnant des détails sur les frais d'internement d'un certain nombre de ces détenus, dans plusieurs prisons de Picardie. Il est trop long pour paraître dans la présente livraison. En attendant que je puisse le publier, voici deux autres listes de personnes, presque toutes également irréductibles, qui languissaient encore dans les prisons de Bordeaux et de Rennes.

La première de ces deux listes (Arch. nat. TT 236-I, 30), a été dressée et envoyée au ministre, par M. de Saint-Ruth, le 24 avril 1688. La deuxième (*ibid.*, TT 263-XXII, 129), a été dressée par le religieux minime qui avait examiné les détenus, le 22 juin 1700. Je laisse à nos lecteurs le soin d'identifier les victimes et de se renseigner sur leur sort ultérieur.

N. Weiss.

Bordeaux. Généralité. — Mémoire des femmes huguenottes qui n'ont point fait d'abjuration, qui sont restées en Guyenne, qui n'ont point esté envoyées en Hollande, parce que leurs maris sont convertis.

Généralité de Bordeaux.

Dans les prisons de l'hostel de ville de Bordeaux :

Anne Danzac, native de Montauban, âgée de cinquante-deux ans, femme d'Estienne Dupré, dujuan écuyer, n'a point abjuré; elle a cinq enfans, trois fils et deux filles qui se sont convertis, aussy bien que son mary qu'elle dit estre à Paris.

Pauline Valade, âgée de quarante-cinq ans, native de Montauban, demeuroit à Caussade, n'a point abjuré; elle est femme de Freche, médecin qui n'a point d'enfans.

Marie du Sauvage, âgée de cinquante-trois ans, native de la paroisse de Puy-Laurans, près Saint-Jean-d'Angely, n'a point abjuré; elle est femme de Charles de Pressac, sieur de Puyrenault, qui a abjuré et n'a point d'enfans.

Marie de la Guerrie, âgée de cinquante ans, est native de la

paroisse de Saint-Seurin, de la terre de Barbesieux, n'a point abjuré; elle est femme du sieur de Belleville qui a abjuré et n'a point d'enfans.

Dans l'hôpital de la Manufacture :

Anne Amilton, âgée de quarante-deux ans, demeuroit à Montendre, n'a point abjuré; elle est femme de Grandmoulin, avocat, qui a abjuré, elle laisse deux filles, l'une de dix ans, l'autre de neuf, qui sont avec leur père.

GÉNÉRALITÉ DE MONTAUBAN.

Madame Dastor, femme du sieur Dastor, major du régiment de Guyenne, n'a point abjuré; son mary est converty, elle est au couvent de la Pomarède, près Cahors.

La femme de *Rasey*, apoticaire de Montauban, est très infirme.

Liste des noms des religionnaires destenus dans la prison de Rennes avec la déclaration de l'estat où le religieux qui les a instruit les trouve.

Jacques Allard, veuf, du diocèse de Saintes, *Suzanne Allard* et *Marie Allard* ses filles, convertys depuis peu, faisant parfaictement leur devoir de bons catholiques, approchant souvent des sacrements; Jacques Allard est infirmier depuis huit à neuf mois, ce qu'il fait avec beaucoup de charité, de zèle et de soing.

Estienne Cazaux, du diocèse de Sainctes, estant très assidu à toutes les prières et les messes qui se disent dans la chappelle; il est converty il y a quelque temps, je l'instruis actuellement pour faire sa première communion et pour sa confession qu'il doit faire sans manquer cette semaine, y ayant desjà du temps qu'il le souhaitte et qu'il donne de très bons sentiments de religion.

Jeanne Boulliaud et *Catherine Thoru*, du diocèse de Sainctes, ayant fait abjuration ce caresme, veont quelquefois à la messe et aux prières, mais ne veulent point aprocher des sacrements; peut estre que dans la suitte du temps la grâce du Seigneur les rendra plus dociles.

Alexandre de Costat, huguenot endurcy, ne voulant ny se convertir, ny entrer en conférance.

J'atteste le présent mémoire et certificat estre très sincère et véritable, en foy de quoy j'ai signé, ce 22 juin 1700.

PIERRE LEFEVRE DE LA BASINIÈRE,
Religieux minime, s. d.

DEUX CERTIFICATS DE PRÉTENDUS « CONCUBINAGES »

Je note avec intérêt dans le *Bulletin* l'existence de l'affiche qui a été donnée à la Bibliothèque et qui condamne un curé à radier les termes injurieux de « fils naturel dont le mariage ne nous est pas apparu », et je profite de l'occasion pour vous envoyer ci-joint deux petits documents dont l'un est conçu en termes plus injurieux encore.

JACQUES MARTY.

Magdeleine Chareyre, fille naturelle de Jean-Louis et d'Élizabeth Monchal, vivant en concubinage public à Colans, paroisse de Silhac, née le 11e mars 1746, sur les 10 heures du matin, a été baptisée le 13 dudit mois par moy soussigné. Son parrain sieur Jean Balthazard de Chazalet soussigné, sa marraine Magdeleine Ducros, du bourg de Vernoux; présents Jean Mathevet qui a déclaré ne savoir signer et nobles François Deglo de Besses [1] et Alexandre Dubay, présents dans cette paroisse et soussignés avec nous.

DEBESSES. MADIER, curé. CHAZALLET. DUBAY.

(Archives municipales de Silhac, Ardèche).

L'an mil sept cent cinquante-neuf, le vingt-huitième jour du mois de May, après trois publications successives de la promesse de mariage à contracter entre Antoine Chérion, fils légitime à Isaac Chérion et à Élizabeth Badon, du mas des Razes, par Saint-Apollinaire de Rias, d'une part, et Jeanne-Élizabeth Issartial, fille aussi légitime à Antoine Issartial et à Judith Julien, du lieu de Comblefaud, paroisse de Vernoux, d'autres semblables publications ayant été faites par M. Martel, curé de Vernoux, les mêmes jours, savoir les 4e et 5e dimanches d'après Pâques, et le jour de l'Ascension, comme il conste par son certificat à nous exhibé et remis, et n'ayant paru aucun empêchement de part ni d'autre, je soussigné, prieur curé de Saint-Apollinaire de Rias, les ait solennellement conjoints en vray et légitime mariage par paroles de

1. Le pasteur Peirot épousa Catherine Deglo de Lorme; Besses et Lorme sont deux domaines situés dans la même commune de Silhac. Lorme appartient encore à des descendants du pasteur Peirot.

présents dans l'église de Saint-Apollinaire de Rias (malgré la bénédiction prétendue déjà faite par Peirot [1], suppòt de Satan, se disant ministre, donnée à Antoine Chérion et à Marguerite Baspouloux, son ancienne concubine [2]), le tout ci-dessus en présence de M. Jean Vidal, soussigné, de Pierre Reynier, Jean Reinier et Jean Pierre illeterés, après quoy leur ay donné la bénédiction nuptiale à la sainte Messe que j'ai célébrée pour les parties, et en présence des témoins cy-dessus énoncés, les dites parties illeterées de ce enq. et réq.

VIDAL VIDAL, prieur curé,

(Archives municipales de Saint-Apollinaire de Rias, Ardèche.)

LETTRES DU RÉVÉREND PERROT ET DU PASTEUR OLIVIER DESMONT

Le Comité de notre Société a décidé la publication, dans son *Bulletin*, d'études et de documents relatifs à l'histoire du protestantisme français pendant la première moitié du dix-neuvième siècle. A dire vrai, cette période est peu connue et nous en avons eu la preuve, ces temps derniers, en voyant émettre publiquement des doutes sur l'authenticité du célèbre discours de Napoléon aux présidents de consistoire; bien que le *Bulletin* en ait publié un texte qui peut être considéré comme officiel, M. N. Weiss a dû donner la preuve de cette authenticité.

Il nous paraît difficile de porter un jugement sérieux sur la situation actuelle du protestantisme français, sans une connaissance exacte de son état à la fin du premier empire. Seul le recul des années, établissant un terme de comparaison, permettra de se rendre compte, soit des

1. Pierre Peirot (né vers 1712, mort peu avant novembre 1777), pasteur en Vivarais, 1740-1766 environ, puis en Aunis, puis de nouveau en Vivarais, de 1769 à sa mort a laissé d'intéressants manuscrits, dont M. D. Benoit *L'Église sous la Croix*) a donné un aperçu succinct.

2. L'« ancienne concubine » n'étant pas qualifiée de défunte, il s'ensuit que l'Église sanctionne très vraisemblablement ici un cas de bigamie.

pertes subies, soit des progrès accomplis. C'est donc un nouveau champ de travail, qui présentera un réel intérêt. Les deux lettres que nous publions en donneront la preuve. La première fut écrite par le Révérend Clément Perrot et a été publiée par le Révérend J. Cobbin, dans son ouvrage : *Statements of the persécutions of the protestants in the South of France*, London, 1815.

Le Révérend C. Perrot fut l'un des premiers Anglais qui, à la chute de l'Empire, visita les Églises protestantes de France, dont il devait devenir le défenseur aux jours de la Terreur blanche.

La seconde lettre fut adressée par Olivier Desmont, le vénérable président du consistoire de Nîmes au Révérend C. Smith, de Penzance. Cobbin en a donné une traduction anglaise qui nous a permis de chercher à reconstituer le texte français original.

Lettre du révérend C. Perrot
(*Extrait*).

Guernesey, 1er Février 1815

J'ai prêché, pendant mon voyage à Bordeaux, Montauban, Saverdun, Mas-d'Azil, Montpellier, Saint-Hyppolite et Nîmes, devant de nombreux auditoires qui ne comptaient pas moins, en certains endroits, de deux à trois mille auditeurs attentifs. A Bordeaux, où le digne M. Martin est pasteur, existe une petite société de Moraves demeurés unis à l'Église et qui, alors même qu'ils ne sont qu'une poignée, ne se distinguant en aucune manière par leurs richesses, sont la gloire de l'Église.

A Montauban, un lundi, sur le désir exprimé par votre ancienne connaissance, le doyen Frossard, dans la salle des cours, j'ai parlé aux étudiants et, à la prière de l'un d'entre eux, je leur ai fait connaître la manière dont nous comprenions leurs études dans nos facultés de théologie et les grands et excellents résultats obtenus par nos méthodes. Je désire humblement que cet exposé soit suivi de quelque effet. Je leur ai donné des renseignements sur les remarquables travaux faits en Angleterre pour la propagation de l'Évangile et les progrès et les succès de la Société missionnaire pour l'évangélisation du monde. J'ai promis de leur faire obtenir, si c'était possible, pour la bibliothèque de la Faculté, un exemplaire du nouveau Testament en

chinois, comme un témoignage vivant de la foi missionnaire, devant favoriser le zèle pour la mission.

Nos efforts pour créer un journal évangélique, par la bénédiction divine, ont été couronnés de succès. L'homme le plus distingué du protestantisme, le docteur Encontre [1], secondé par son ami et collègue le docteur Bonnard, veut immédiatement publier un prospectus. Ils s'emploient avec zèle, à préparer les matériaux de cette publication. Le projet a été communiqué à tous les pasteurs du sud de la France comme devant surtout produire un réveil dans leurs Églises. MM. Chabrand, Gachon, Lissignol, Gautier, Armand Delille, De Joux, Desmont veulent en devenir les zélés collaborateurs. Ce sont des hommes non moins distingués par leurs talents que par leur piété.

Ces mêmes personnes veulent faire une édition de deux mille exemplaires du catéchisme de Watts et favoriser son introduction dans les Églises. Cette décision est des plus importantes car de nombreux pasteurs commencent à sentir la nécessité des écoles du dimanche.

A Toulouse nous avons rencontré un ecclésiastique espagnol qui a abandonné l'Église de Rome, homme très distingué qui a traduit divers ouvrages protestants en faveur de ses compatriotes. Nous l'avons engagé à traduire les *Essais* de Bogue et à en faire une édition de mille exemplaires dont le prix serait de quarante livres sterling. Il veut se placer sous la direction de M. Chabrand, pasteur de Toulouse, qui se propose aussi de donner une nouvelle édition française de ce même ouvrage.

A Nîmes, la métropole du protestantisme, le digne M. Desmont, le plus ancien pasteur de cette ville, veut rééditer *Élévations et progrès* de Doddrige. Il s'agirait d'une édition à trois mille exemplaires, à prix réduit ou même destinés à être distribués gratuitement aux protestants pauvres. Elle serait faite d'après l'abrégé publié par la Société missionnaire. M. Armand Delille, très capable et très excellent homme qui comprend l'anglais, s'est engagé à écrire un résumé de l'histoire et des progrès de la Société missionnaire de Londres. Dans ce but vous voudrez bien, s'il vous plait, réunir des documents et me les envoyer. Je ne connais pas de publication qui soit probablement de nature à exciter plus d'intérêt dans les Églises réformées et dont elles puissent attendre plus de bénédictions. M. Armand Delille est l'un des cinq pasteurs de Nîmes.

1. Samuel Vincent louait « la pénétration du génie de D. Encontre, la netteté de ses idées, ses connaissances profondes et variées, sa piété sincère et pleine de simplicité, une noblesse de caractère et une bonté de cœur que l'on ne pouvait s'empêcher de louer ». *Rapport présenté au Consistoire de Nimes.*

A Montpellier, M. Lissignol désire traduire des traités et les répandre avec l'aide de M. Gachon et de M. Gautier de Saint-Hippolyte. Tous réclament aide et assistance, nous devons les mettre à l'œuvre et les secourir, et bientôt ils se mettront eux-mêmes au travail.

M. Frossard voudrait donner une nouvelle édition de son ouvrage sur l'esclavage, revue et augmentée, mais non pas à ses frais[1]. Un des jeunes gens dernièrement consacrés à Montauban, qui maintenant prêche à Nîmes, M. Tachard, jeune homme pieux et capable, désire devenir missionnaire. Il serait éminemment qualifié pour le Canada. Il a en sa faveur le témoignage unanime de pasteurs d'une grande piété; un missionnaire de France devrait intéresser les Français et peut-être seraient-ils amenés à tenter quelque chose eux-mêmes dans une voie si importante.

Je suis votre très affectionné,

Clément P.-T.

Cette lettre fait connaître le premier projet de publication d'un journal protestant en France, projet qui ne se réalisa qu'en 1818, lorsque parurent les *Archives du Christianisme*. Cette année 1918 marque donc le centenaire de la presse périodique protestante et sans la guerre, il eût été célébré à juste titre, car à l'humilité de ses origines, on aurait pu opposer ses très remarquables progrès[2]. Il n'est pas moins intéressant de constater la mention de la première vocation missionnaire qui se soit manifestée en France, et les premières manifestations d'un intérêt missionnaire dans nos Églises. La même remarque doit être faite pour les Écoles du dimanche. Il n'y a pas lieu de s'étonner de voir les pasteurs de cette époque si favorables aux traductions des ouvrages religieux anglais. Il suffit de se souvenir que, depuis la

1. Rien n'est plus à l'honneur de la mémoire du doyen Frossard que d'avoir publié un important ouvrage sur les crimes de la traite des Nègres. En 1784, il avait fait un long séjour en Angleterre; entré en relation avec les premiers savants anglais, il s'était associé au mouvement d'opinions qui s'élevait contre l'esclavage. A son retour il fit paraître son livre qui fut accueilli avec un intérêt d'autant plus grand que le sujet qu'il traitait était plus nouveau en France.

2. Le pasteur Martin-Rollin, en 1815, de son côté, avait pensé à la publication d'un journal protestant et avait vu son projet, qui ne fut pas réalisé, approuvé par Boissy d'Anglas et Vincent-Saint-Laurens. *Manuscrits Coquerel*, 30, 58 *bis*. Cf. *Bulletin*, 1917, p. 149.

révocation de l'édit de Nantes, nos Églises n'avaient lutté que pour ne pas succomber sous la persécution. Alors que, dans le passé, ses penseurs et ses orateurs avaient publié pour la défense de l'Église, comme pour l'édification des fidèles, de nombreux et savants ouvrages, pendant le XVIIIe siècle ne parurent que quelques sermons de circonstance, mais aucun ouvrage de doctrine. La Bible elle-même était dévenue d'une telle rareté que l'une des caractéristiques les plus émouvantes du Réveil religieux fut le zèle qui se manifesta pour la création de sociétés bibliques qui devaient placer le livre sacré dans toutes les familles protestantes. Mais comme les livres apologétiques faisaient entièrement défaut, les traductions d'ouvrages anglais s'imposèrent comme une nécessité.

Lettre du pasteur Olivier Desmont.

Monsieur,

J'ai reçu, avec un indicible plaisir, votre aimable lettre datée de Paris et, peu de temps après, par l'entremise de mon honorable frère, M. Martin, mon successeur à Bordeaux, un paquet contenant un exemplaire de la Bible stéréotypée, deux exemplaires du nouveau Testament en portugais et en français, ainsi que quelques petits traités. Je vous remercie sincèrement de cet envoi. Il est regrettable pour moi que vous n'ayez pu vous rendre à Nîmes, alors que vous étiez en France, car j'ai été privé de faire la connaissance d'un homme dont la réputation m'était connue, et pour lequel j'éprouve les sentiments de la plus parfaite estime et une sincère affection.

J'ai eu la satisfaction de voir deux révérends frères en Jésus-Christ, MM. François et Clément Perrot. Leur éminente piété, leur zèle pour la propagation de l'Évangile dans le monde et surtout dans nos Églises, trop longtemps opprimées et persécutées, m'ont inspiré la plus profonde affection pour ces dignes serviteurs du Christ. Je n'ai qu'une très imparfaite idée de votre Société britannique et étrangère, des Écoles du Dimanche et de vos Sociétés bibliques et missionnaires. Mais j'ai appris, avec une grande satisfaction, l'admirable dessein de distribuer la Bible traduite en tant de langues et les nobles et généreux sacrifices faits par ces sociétés dans ce but. Je prie Celui qui est le chef et le consommateur de notre foi, de leur accorder ses pré-

cieuses bénédictions et de faire prospérer son œuvre par leur action. Oh! combien il est glorieux de se donner ainsi à l'œuvre du Seigneur, et de consacrer les biens que le ciel a accordés à votre heureuse patrie, à l'avancement de la religion et au bien de vos semblables, qui sont nos frères dans la chair et en esprit, car nous sommes tous appelés à la même foi et à la même espérance par Celui « qui nous a fait passer des ténèbres à sa merveilleuse lumière ».

J'ai reçu, avec joie et respect, un fragment du nouveau Testament, traduit en langue chinoise par le Révérend Robert Morrison. Je le tiens de M. Perrot. Seul, un zèle apostolique a pu permettre à M. Morrison de surmonter les difficultés qu'il a rencontrées pour apprendre une langue aussi difficile. Puissiez-vous aller de l'avant et continuer à instruire nos semblables avec cette puissance spirituelle qui vous a été donnée d'une manière si abondante dans votre remarquable nation.

Vous avez manifesté, mon cher Monsieur, le désir de connaître la situation de nos Églises et leurs besoins spirituels pour l'avancement de la foi et de la piété. Il n'y a pas un demi-siècle que nous avons été délivrés de l'état d'esclavage et d'oppression dans lequel nous avait précipités la malheureuse révocation de l'édit de Nantes, mais vous savez que le sang des martyrs est la semence de l'Église.

Pendant les jours de la persécution, le zèle pour la religion demeurait inébranlable et les mœurs des persécutés, fruits de leur foi, étaient très pures. Le calme qui succéda à la tempête, vers la fin du règne de Louis XV, propagea la tiédeur et l'indifférence.

L'anarchie, conséquence de la Révolution, amena l'impiété et l'immoralité. Aussi le service divin fut-il entièrement aboli, et il n'y eut plus, de longtemps, des pasteurs fidèles pour édifier les troupeaux et instruire les enfants par leurs exhortations et leur exemple. Depuis le 18 germinal an X, le rétablissement du culte nous fournit l'occasion de donner à nos Églises une organisation légale qui, en conservant notre ancienne discipline et nos synodes, ne laisse à personne le pouvoir de nous les enlever. Mais les difficultés que nous avons rencontrées, sous le précédent gouvernement, pour obtenir une convocation des synodes furent grandes [1].

Si, à présent, nous ne sommes pas persécutés, nous sommes

1. Le gouvernement impérial se refusa à autoriser la convocation même des synodes provinciaux : un préfet du Midi, se croyant autorisé par la loi de germinal à répondre favorablement à une demande de convocation d'une telle assemblée, reçut une sévère reprimande et l'autorisation accordée fut annulée.

sans assemblées synodales et, comme conséquence, nous sommes tombés dans un malheureux état d'isolement qui rend chaque consistoire indépendant, avec liberté de se conformer ou non aux règles de notre ancienne discipline. D'où résulte aussi une tendance facile à introduire des différences dans la doctrine, dans le culte, dans l'usage des sacrements, l'application des censures ecclésiastiques; abus qui se glissent souvent dans les croyances et la direction du peuple. Cependant, Monsieur, ces inconvénients se font moins sentir dans notre département que dans d'autres moins favorisés, où les pasteurs sont moins nombreux et moins unis; aussi avons-nous sur eux cet avantage. Nous cherchons à faire ce que nous pouvons, mais nous sommes loin d'être capables de faire ce que nous désirons. Aide et secours font défaut, nos Églises de campagne sont pauvres, le plus grand nombre d'entre elles ne possèdent pas de temple et n'ont pas de zèle pour l'observation du jour du Seigneur. Les pasteurs, faute de ressources, ne peuvent pas fonder des écoles pour l'éducation religieuse des enfants. C'est seulement dans les grandes Églises qu'il a été possible d'en ouvrir et elles sont insuffisantes. Nous ne pouvons cacher que nous nous trouvons en présence de deux grands obstacles : le premier, du fait que les enfants des paysans et des ouvriers ne savent pas lire, et ils forment la grande majorité de nos Églises; le second par le manque de livres religieux qui pourraient leur servir de lectures, ce qui rend la tâche des maîtres aussi pénible qu'infructueuse.

J'ai vu, par des extraits de lettres, écrites par le fils de M. Martin, actuellement à Londres, et qui m'ont été communiqués par son père, que vous et vos distingués confrères étiez disposés à favoriser les efforts des pasteurs de France pour la propagation de l'Évangile et de la foi chrétienne.

Recevez, cher Monsieur, l'assurance d'une vive gratitude et soyez assuré que nos prières ne cesseront pas de s'élever pour que le Tout-Puissant daigne couronner vos travaux et vous accorder sa bénédiction.

Je suis, mon cher et révérend Monsieur, en Jésus-Christ.

J. O. D.

Nîmes, 10 Janvier 1815.

Dans sa brièveté, la lettre d'Olivier Desmont présente un tableau très exact de la situation des Églises protestantes de France en 1814. Le document a d'autant plus d'autorité que son auteur était pasteur de la grande Église de Nîmes et président de son consistoire depuis la

réorganisation des cultes. Son ministère devait durer soixante-deux ans ; commencé au Désert il se continua aux terribles jours de la Terreur blanche. « Il traversa, écrit Samuel Vincent, sans tache et sans souillure, une époque de perversité. » Olivier Desmont était l'objet du respect le plus grand, vénérable patriarche d'une Église à laquelle il s'était consacré avec le plus absolu dévouement. Si les protestants se montraient très reconnaissants de posséder la liberté de conscience enfin reconquise après tant d'années de souffrances et de persécutions, il n'en était pas moins vrai que leur Église était découronnée par la suppression du régime synodal qu'ils avaient maintenu pendant la période du Désert. Olivier Desmont l'a fait remarquer avec une précision trop justifiée, en montrant, dès cette époque, quelles en étaient les regrettables conséquences. Il fallut une lutte qui a duré plus d'un demi-siècle pour obtenir la convocation des synodes, dont le modérateur du dernier synode national, celui de Loudun (1659), avait dit : que sans ce gouvernement ecclésiastique, les Églises ne sauraient subsister. Il est non moins important, si l'on veut se rendre un compte exact de la situation des Églises à la chute de l'Empire, de se souvenir de l'état d'ignorance dans lequel se trouvaient les protestants, faute d'écoles et de livres, et que dans un grand nombre de lieux le culte se célébrait au Désert. En se reportant à ce point de départ fixé d'une manière si précise, par un homme aussi autorisé que l'était Olivier Desmont, on se fera une idée plus juste des progrès accomplis par le protestantisme français au cours du dix-neuvième siècle.

FRANK PUAUX.

Mélanges

LES ATTACHES FRANÇAISES DE LORD DERBY AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE EN FRANCE

En avril dernier, la France apprenait que l'ambassade britannique à Paris allait changer de titulaire : lord Bertie of Thames était relevé de ses hautes fonctions pour raison de santé, et le roi George V lui donnait comme successeur le « très honorable [1] » lord Edward-George-Villiers Stanley, dix-septième comte de Derby [2]. En souhaitant la bienvenue au nouveau représentant de la grande alliée d'outre-Manche, la presse quotidienne s'est plu à rappeler que des liens anciens l'unissaient au pays où il devenait l'interprète de la pensée de son prince. Bien intentionnés, ces articles, il faut le dire, ne renvoyaient qu'un reflet assez imparfait de la réalité des faits. Combler les lacunes, redresser les erreurs des informations du premier moment, recueillies et rédigées sous la pression du souci de l'actualité, tel est l'objet des quelques notes qui suivent.

1. Il peut être intéressant pour le lecteur français de lui mettre sous les yeux le « style » en usage pour les pairs d'Angleterre des différents degrés : un duc est « the most noble... » ; un marquis, « the most honourable... » ; un comte, vicomte ou baron, « the right honourable... ». — Un duc est « Sa Grâce » ; tout autre pair, « Sa Seigneurie » (Whitacker's *Peerage for* 1916 ; Londres, s. d. [1915], in-8, p. 12-14. Introduction).
2. Même ouvrage, p. 312-313 (art. DERBY).

*
* *

Le plus lointain ancêtre connu de lord Derby[1] vint en Angleterre, pennon haut, épée au poing, lors de cette mémorable expédition de 1066 dont on méconnaît généralement le caractère. Qu'est-elle, en effet, sinon la reprise par les Gaulois du continent des parties de cette grande île d'Alb-In ou Prydain aux noms celtiques, peuplée de Celtes, sur les envahisseurs germains affluant de l'estuaire de l'Elbe, qui en avaient dépouillé leurs congénères aux ve et vi^e^ siècles[2] ? L'asservissement des vaincus, qu'on leur a tant reproché, fut la réplique pure et simple au plan d'extermination que ceux-ci avaient poursuivi en d'autres temps à l'égard des primitifs possesseurs du sol. De l'aristocratie conquérante d'alors ce qui subsiste reconnaît encore son lieu d'origine dans tel fief d'autrefois devenu un village obscur de la campagne normande. Ainsi[3] lord Henry-George Percy, duc de Northumberland[4], vient de Saint-Charles de Percy[5], non loin de Vire;

1. La généalogie et l'histoire succincte de sa famille se trouvent dans Collin's *The Peerage of England* (Londres, 1779, 9 vol. in-8), t. III, p. 37-83 et dans Burke's *Dictionary of the Peerage* (Londres, 1856, in-8), p. 286-289. Ces deux ouvrages se complètent mutuellement. Le premier s'arrête avec le 12e comte, lord Edward-Smith; le second avec le 14e comte, lord Edward-Geoffrey. Les deux fils de ce dernier se succédèrent dans le titre, savoir : lord Edward-Henry, le 23 octobre 1869; lord Frédéric-Arthur, le 21 avril 1893. C'est de ce dernier qu'est né l'ambassadeur actuel en France, comte de Derby depuis 1908. Voir les éditions afférentes à ces diverses dates de la publication (annuelle) de Whitacker.

2. Sans sortir des limites du Royaume-Uni, il y avait eu antérieurement d'autres superpositions ou juxtapositions de peuples : autochtones Gaëls, Kymris, Lloëgris, ces deux derniers rameaux issus d'un même tronc et lointains parents des Gaëls. La tradition insiste sur ce fait qu'elles s'opérèrent sans violence. On ne voit trop pourquoi Augustin Thierry conteste sa véracité en la rappelant et en mentionnant, à l'appui de ses doutes, des déplacements de tribus entières, qui pourraient être tout aussi bien interprétés comme une survivance chez elles de l'esprit nomade. Il est historiquement prouvé, au contraire, que partout où s'implantèrent les Saxons et les Angles, il y eut de leur part éviction systématique des propriétaires. De ces derniers, ceux qui ne purent chercher un asile, soit en Gaule, dans la péninsule Armoricaine, soit en Irlande, soit dans les parties montagnardes de l'Angleterre (Cornouailles, Pays de Galles), soit en Écosse, périrent ou furent réduits en esclavage.

3. Voir également ci-après, p. 225, n. 7, ce qui est dit de la famille Touchet.

4. Whitacker, art. NORTHUMBERLAND.

5. Commune du canton de Vassy, arr. de Vire, Calvados.

lord George-Arnulph Montgomery, comte d'Eglinton[1], de Sainte-Foy de Montgommery, dans le pays d'Auge[2]. Aussi bien, en s'éloignant du terroir natal, ces émigrés d'un genre spécial gardaient avec lui un contact qui a défié l'œuvre destructrice du temps. Northumberland eut jusqu'à nos jours dans le plus proche voisinage du berceau de la famille des cousins de son nom[3], avec lesquels il entretenait des rapports d'amitié ; ils avaient été rétablis sous Louis XV sur l'initiative de la branche anglaise[4], qui par la suite émit le désir d'acquérir « quelque château bon ou mauvais ayant appartenu à MM. de Percy,... quand même il n'aurait que les quatre murailles, avec autant de terrain qu'il serait nécessaire pour y former une seigneurie[5] ». A la fin du XVe siècle, Eglinton nous rend un de ses cadets, qui fut père de Jacques de Montgomery, un des meilleurs capitaines de François Ier, et grand-père de Gabriel de Montgomery, le défenseur épique de Domfront[6]. On retrouve la trace de cette affinité mystérieuse dans le retour récent sur la terre de France comme ambassadeur du roi de Grande-Bretagne et d'Irlande de lord Derby, lui aussi issu de sang français[7].

1. Whitacker, art. EGLINTON.
2. Commune du cant. de Livarot, arr. de Lisieux, Calvados.
3. Ce que l'on sait d'eux, avec une ébauche de généalogie de leurs parents d'Angleterre, se trouve au t. II, p. 1915-1921 de l'*Histoire de la Maison d'Harcourt* (Paris, 1662, 4 vol. in-4); il convient de le compléter pour l'époque moderne avec *Le Canton d'Athis* (Paris, 1858, in-8, p. 350 et suiv.), par le comte Hector de la Ferrière-Percy. — Ce dernier n'est autre que le savant éditeur des *Lettres de Catherine de Médicis*, l'auteur de tant de livres charmants sur le XVIe siècle; il avait épousé la dernière des Percy de France et du vivant de la comtesse joignait le nom de celle-ci au sien.
4. Dutens, *Mémoires d'un voyageur qui se repose* (Paris, 1805, 3 vol. in-8), t. II, p. 273. — L'auteur était alors gouverneur du jeune lord Algernon Percy, fils aîné du duc de Northumberland et fit avec son élève ce voyage ou plutôt ce pèlerinage.
5. Dutens au comte de Percy; Londres, 25 octobre 1767 (lettre publiée d'après l'original, conservé au chartrier du château de Ronfeugeray, près Flers (Orne), par le comte de la Ferrière-Percy, ouv. précité, p. 318 (Appendice).
6. On trouvera une esquisse de la généalogie et le récit des faits historiques que je rappelle ici dans mon livre : *Le comte de Montgomery*, chap. I.
7. On ne connait pas son lieu d'origine en Normandie. Les plus anciens textes ne connaissent son fondateur, Adam, que sous le nom de la seigneurie

Lord Derby est nôtre encore par le libellé de la devise inscrite au bas de son blason, malgré la transformation de la langue officielle au cours des âges. Devise grave et fière entre toutes : SANS CHANGER ; promesse solennelle, que les siens tinrent de génération en génération, soit comme simples gentilshommes, soit, à partir de 1456, comme pairs du royaume, sous le titre de barons Stanley, puis (1485) sous celui de comtes de Derby.

De tous ces fidèles le plus connu[1] est le comte James (1607-1651). Avec lui l'attache originaire se renforce, il prend pour femme une La Trémoïlle, digne de lui par l'élévation des sentiments comme par l'antiquité de la race et la grandeur des services que ses aïeux rendirent à la patrie : descendante de Charles, prince de Talmont, tué à Marignan pour la France, de Louis, vicomte de Thouars, le vainqueur de Fornoue et d'Agnadel, tué à Pavie pour la France, elle n'aura qu'à se souvenir le jour où la Destinée fera d'elle le gouverneur d'une place assiégée par les rebelles[2]. A son contact l'indécision d'esprit, qui est l'unique travers du comte, fait place à une rare noblesse dans le langage et dans les actes. Quand éclate la rupture entre le roi Charles Ier et la

qui lui fut attribuée après la conquête : Aldethley, Aldithley, par contraction Audeley (auj. *Audley*, près Newcastle-under-Lyne ; Vivien de Saint-Martin, *Nouveau dictionnaire de géographie universelle*, à ce mot). — Audley demeura le nom de la famille jusqu'aux deux petits-fils du fondateur, qui épousèrent deux cousines germaines, entre qui se partageaient les domaines d'une vieille famille saxonne, les Stanley. Le nouveau maître de Thalk (Staffordshire) continua de s'appeler Audley ; celui de Stanley en prit le nom (Collin, t. III, p. 37. Burke, p. 286, col. 1, 2). — Sir James Audley fut créé en 1313 pair d'Angleterre au titre de baron Audley. Il avait deux enfants : Nicolas, qui mourut sans enfant en 1391 ou 1392, et Jane, mariée en 1371 à sir Robert Touchet ; le fils issu de cette union, sir Robert Touchet, fut substitué, après la mort de son oncle maternel, au titre de ce dernier. Il fit souche d'une famille dont le chef fut créé comte de Castlehaven en 1617, et qui se perpétua en ligne masculine jusqu'en 1777. Le nom fut alors adjoint à celui du beau-frère du dernier titulaire. Ces Thickness-Touchet furent maintenus dans la pairie au titre de barons Audley (Collin, t. III, p. 37, art. STANLEY, et t. VI, p. 301-309, art. THICKNESS-TOUCHET. — Burke, p. 44, 45). Ces Thickness-Touchet se sont éteints en 1872 (Whitacker, art. AUDLEY). Les Touchet semblent être d'extraction normande. Il existe un bourg de Notre-Dame de Touchet, commune du canton et de l'arrondissement de Mortain (Manche).

1. La notice à lui relative dans l'ouvrage précité de Collin (p. 66-76), remplit plus du quart de l'historique de la famille des origines à 1775.

2. Siège de Lathom-house (février-août 1644).

Chambre des communes, il ne se demande pas, à l'exemple de la plupart de ses collègues de la haute assemblée, s'il n'est pas aussi dangereux pour l'aristocratie de favoriser les tendances du souverain à l'absolutisme ou les prétentions de la classe moyenne à une augmentation de ses prérogatives. Il n'a de pensée que pour le geste symbolique des pairs le jour du couronnement, l'obligation qu'elle lui impose de maintenir, inviolé, le diadème au front qui vient de le ceindre en vertu du droit héréditaire. Il est des premiers à rallier l'étendard royal sitôt qu'il le sait déployé sur le donjon de Nottingham en signe de guerre contre les révoltés[1]. A sept ans de là, la cause royale semble perdue sans retour : Charles Ier a été décapité par décision des Communes réunies en Haute-Cour de justice; son successeur, Charles II, a cherché un refuge dans les Pays-Bas ; la monarchie est abolie ; Cromwell, maître de l'Angleterre, fait inviter par son gendre Ireton lord Derby à la soumission contre promesse de la liberté et de la jouissance de ses biens. Il réplique : « J'ai reçu votre lettre avec indignation et j'y réponds avec mépris... Je dédaigne vos offres, je méprise votre faveur, j'abhorre votre trahison... Tenez ceci pour ma réponse définitive et gardez-vous de toute autre sollicitation, car, si vous me poursuivez de messages de cette nature, je brûlerai le papier et pendrai le porteur[2]. » C'était par avance se condamner à mort. Fait prisonnier après la journée de Worcester où il avait suivi la fortune de Charles II, le 15 octobre 1651, il portait sa tête sur le billot des républicains victorieux.

Ses dernières heures résument sa vie entière. La lettre d'adieu qu'il adresse à sa femme et à ceux de ses enfants dont il est séparé est un sanglot. Mais dans un entretien avec son fils aîné, l'héritier du nom, l'âme se redresse d'un élan sublime. Désignant le collier de la Jarretière, qui lui a été naguère envoyé par le Roi, pour lequel il va mourir : « Je le porterai encore aujourd'hui, lui dit-il,

1. 22 août 1642.
2. 22 juillet 1649.

puis vous le remettrez à mon gracieux souverain, quand vous aurez le bonheur de le voir. Je le lui remets en toute humilité et reconnaissance, comme je l'ai reçu, pur de toute tache ou souillure, suivant l'usage de mes loyaux ancêtres. » Sur l'échafaud, avant de donner au bourreau le signal qui fera tomber la hache, son mot suprême est : « Je meurs pour Dieu, pour les lois, pour le Roi[1] ! »

*
* *

La France a conservé le souvenir de ces deux hautes figures, inséparables dans la gloire comme dans le culte des vertus privées, qui à des degrés divers appartiennent à son passé : le martyr de Boltou et l'héroïne de Lathom-house. C'est à tort cependant qu'on les a attribués pour aïeux directs au comte actuel de Derby. Leur postérité s'éteignit avec leur petit-fils (1736). La lignée fut continuée par sir Edward Stanley, appartenant à un rameau détaché du tronc principal au milieu du XV[e] siècle[2] et en faveur de qui la pairie fut rétablie aussitôt[3].

Cette seconde branche ne devait pas le céder en illustration à la précédente. D'instincts moins guerriers, elle a déployé surtout son activité sur le terrain de la politique intérieure et de la diplomatie. On sait combien d'hommes d'État éminents elle a fournis à l'empire britannique[4].

Si grande était sa réputation que, après l'abdication forcée du premier roi de Grèce, le méprisable Othon de

1. Tout ce qui précède est résumé d'après mon livre *Charlotte de la Trémoille, comtesse de Derby*, sauf les dernières paroles du comte à son fils et l'extrait de son discours au peuple, où ils ne sont que cités d'après la relation du pasteur Baggarley, qui l'assista sur l'échafaud; celle-ci est imprimée dans les *Desiderata curiosa* de Peck (Londres, 1779, in-fol.), p. 452-455, ainsi que dans Collin, t. III, p. 68-75 et dans les *State Trials* d'Howell, t. V (Londres, 1816, in-8), col. 320.

2. Elle était issue d'un frère puîné de Thomas II, cité plus loin.

3. Collin, t. III, p. 49, 76-78. — Burke, p. 288, col. 2.

4. Voir dans le *Dictionary of national biography* de Sidney Lee, t. LIV (Londres, 1898, in-8), p. 54-67, les articles consacrés par M. J.-A. H[amilton] à lord Edward-Smith (1775-1851), lord Edward-Geoffrey (1799-1869) et lord Edward-Henry (1826-1893) Stanley, 13[e], 14[e] et 15[e] comtes de Derby. Un bon résumé en a été donné dans la *Grande Encyclopédie*, t. 30 [1901], p. 440, 441, article STANLEY, sous la signature R. S. [René Samuel].

Bavière[1], l'un deux fut pressenti pour recueillir sa succession, qu'il déclina d'ailleurs[2]. Depuis, on a évoqué ce souvenir. On en a pris prétexte pour qualifier de « presque royale » l'extraction de ce candidat éphémère à un trône qui a trop souvent fait mal parler de lui et auquel il aurait sans doute imprimé le cachet de dignité dont il est traditionnellement exempt. *Presque* royale, c'était à peine assez dire. En sus de l'éclat de leurs alliances, les Stanley ont joui longtemps du titre de roi et des droits y afférents sur un territoire dépendant de l'archipel britannique.

Terre celtique, s'il en fut, résidence vénérée d'une sorte de pape des druides, sous diverses dominations, congénères d'abord (Gallois, Écossais[3]) puis étrangères (Anglo-Saxons de 630 à la fin du IXe siècle, Danois ensuite et pour près de quatre cents ans), l'île de Man avait conservé son autonomie. Elle resta telle en rentrant (1265) sous l'autorité, — le protectorat plutôt — des rois d'Écosse, qui l'érigèrent en royaume et de qui elle passa (1290) dans les mêmes conditions aux rois d'Angleterre. Ces derniers, probablement pour ménager l'amour-propre des Mankois, prirent vite l'habitude de déléguer leur pouvoir à quelqu'un de leurs grands vassaux. Rien qui ressemble à une inféodation proprement dite, sauf l'astreinte à un don emblématique à chaque changement de règne en Angleterre. Dans les premiers temps, elle est concédée à titre individuel et viager. En 1405[4], quand sir John Stanley est l'objet de cette marque de confiance, c'est pour sa maison entière de père en fils. Non seulement le chef de la famille prenait la qualité

1. Et non « lors de la proclamation de l'indépendance de la Grèce », c'est-à-dire en 1830, comme le dit M. Géo London, d'après « une personnalité anglaise, qui est en même temps une personnalité très parisienne », dans son piquant article : *Comment lord Derby faillit être roi* (*Le Journal*, 21 avril 1918).

2. Lettre de Disraëli, alors premier ministre du Royaume-Uni, 7 février 1863, reproduite, d'après Froude, *Earl of Beaconsfield*, dans l'article précité de M. Hamilton : STANLEY (EDWARD-HENRY).

3. Il y eut trois transmissions successives des uns aux autres avant que le roi anglo-saxon de Northumberland conquit l'île sur les Gallois en 630.

4. Joseph Train, *History and statistical, account of Man* (Douglas, 1845, in-8).

de roi dans les actes administratifs, mais un cérémonial pompeux l'entourait à certains jours : il ceignait la couronne[1], faisait porter l'épée devant lui[2], ni plus ni moins que l'hôte auguste de Wite-Hall, qui n'en prenait point ombrage. C'est à leurs propres bénéficiaires que déplurent ces honneurs exceptionnels : ils les estimèrent incompatibles avec le respect dont un Anglais, quel que soit son rang, est tenu envers le roi d'Angleterre. Thomas, premier comte de Derby, cessa de s'appeler autrement que *lord* (seigneur) de Man[3]. Son petit-fils[4], Thomas II, fit de même[5]. A un siècle de là, le comte James approuve et confirme leur renonciation ; dans ses instructions à son fils aîné on lit[6] : « Il n'est pas agréable à un roi qu'aucun de ses sujets prenne le titre qu'il porte... Jamais un sujet ne voudrait offenser sciemment son souverain... » Le fils n'eut cure de ce sage conseil ; bien plus, il fit revivre les anciens usages dans toute leur rigueur[7]. Mais la génération suivante se hâta de revenir aux habitudes de déférente modestie qu'avaient instituées les prédécesseurs du comte Charles[8].

*
* *

Au milieu des vicissitudes et des angoisses de l'heure présente, on aime à se remémorer ces manifestations

1. Celle-ci était conservée au château de Castle-Rushen.

2. L'antiquité de cette étiquette est rappelée en 1661 dans le communiqué de la *Gazette de France*, visé ci-après.

3. Dans le procès-verbal de son inhumation, 9 novembre 1504, cité par Collin (t. III, p. 45).

4. Fils aîné de son fils aîné, sir George Stanley, mort avant lui en 1497.

5. Dans un acte de 1517, cité par Collin (t. III, p. 50). Sa décision est rappelée par le comte James, dans son *History and antiquities of the isle of Man* (composée pour son fils aîné en 1644 et imprimée dans le recueil précité de Peck, p. 431-449, I, 2).

6. I, 3, 4.

7. Information de Londres, 21 février 1661, dans la *Gazette de France* du 5 mars. — Lettre de la comtesse douairière de Derby, 24 mars, à sa belle-sœur la duchesse de la Trémoille, répondant à la lettre de celle-ci, du 16. — J'ai reproduit ces deux extraits dans *Charlotte de la Trémoille, comtesse de Derby*, p. 287.

8. Train (ouv. précité), qui fait remonter au comte James la substitution du titre de *lord* à celui de *roi*, ne mentionne pas l'interruption de cette nouvelle coutume sous le comte Charles, ni sa reprise sous ses successeurs.

multiformes d'une pensée directrice constante : la subordination volontaire de l'individu à un principe supérieur, dans lequel se concrète l'idée de Patrie. Les événements ont leur éloquence. Tandis que le monde s'insurge contre le rêve d'hégémonie universelle conçu par une race de proie, le vingt-quatrième descendant du gentilhomme normand qui fonda la maison de Derby a cessé d'avoir à répondre pour lui seul. Il est devenu le porte-parole autorisé de toute une nation. Le cri d'armes français de ses ancêtres, SANS CHANGER, fait aujourd'hui écho au cri d'armes, français aussi, du roi son maître, s'amplifiant pour proclamer la justice absolue : DIEU ET MON DROIT.

LÉON MARLET.

Juin 1918.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

ROGER CHAUVIRÉ. — I. **Jean Bodin, auteur de la « République »**, 544 p. — II. **Colloque de Jean Bodin des secrets cachez des choses sublimes entre sept sçauans qui sont de differens sentimens** (*Traduction française du « Colloquium Heptaplomeres »*), 213 p., 6 fr., 2 vol. in-12. Champion, 1914.

On devine que ce sont des thèses de doctorat. L'auteur était professeur de 1[re] au Prytanée militaire. Il a voulu réparer une injustice de la postérité envers « un penseur à la fois puissant et ingénieux, docte et original », qui « a eu cette malchance de voir naître en France, publiciste comme lui et plus que lui artiste, un Montesquieu pour l'éclipser ». Toutefois, si Bodin « a péri, la faute en est à lui-même, qui, ne sachant ni se borner, ni composer, ni écrire, a heurté de front les goûts les plus constants du génie français ».

L'auteur a groupé sa matière en 4 livres : Biographie (hiver 1529-1530 à 1596). — Formation intellectuelle (modes généraux de la pensée, conception de la science, religion). — Quelques sources de la « République » (antiquité, moyen âge, XVI[e] siècle français). — Politique (le problème politique, les fondements de la science politique, l'esprit des lois, la politique contemporaine).

Conclusion : Bodin est « un des premiers qui fasse entrer dans le domaine public la science politique » et « le premier qui donne à l'économie politique la place qu'elle doit tenir dans la politique proprement dite ». Mais surtout « il a su, au milieu des tempêtes civiles les plus troublantes pour la sereine raison, chercher, à travers quelques contradictions peut-être, un compromis entre l'autorité et la liberté, le despotisme et l'anarchie ».

On a prétendu que la mère de Bodin était juive, et, pour préciser, « une marrane espagnole chassée de son pays par le bannissement général de sa race en 1492 ». Cela « expliquerait les tendances hébraïsantes de notre auteur, influencé dans ce sens dès ses plus jeunes années ». M. Chauviré croit que cette supposition n'est qu'« une imagination postérieure, destinée à expliquer le judaïsme de l'*Heptaplomeres* ». D'ailleurs, cette influence juive maternelle se serait exercée « avec d'autant plus d'empire que

Bodin était plus jeune. Or, c'est tout le contraire... sa tendresse pour l'ancien Testament va croissant au fur et à mesure qu'il avance en âge et ne s'épanouit que dans le tardif *Heptaplomeres* ».

Ce qui nous intéresse bien davantage, c'est qu' « il est possible que, vers 1552, Bodin ait vécu à Genève en qualité de bourgeois, par conséquent ait fait profession publique de ce calvinisme qu'on a tenté de contester ». Les preuves irrécusables manquent, mais à leur défaut, « voici des présomptions. C'est d'abord une évidente parenté intellectuelle, en politique comme en religion, avec les huguenots, sa *Lettre* à Bautru, son affiliation au parti du duc d'Alençon, sa durable liaison avec un homme comme Pibrac, protestant de cœur, repenti pour la forme. C'est ensuite la parfaite connaissance qu'il a de l'histoire et de la constitution genevoises; c'est la fréquence des exemples qu'il leur emprunte..., enfin l'importance qu'il attache aux critiques qui viennent de là-bas ». Bref, « que Bodin ait vécu protestant à Genève, on n'en a d'autre indice direct que la fiche de Haag (*France protestante*, II, p. 671); mais le reste de sa vie le rend vraisemblable ».

L'admiration de M. Chauviré pour son auteur ne va pas jusqu'à taire que sa conduite envers Cujas, que « tout rapprochait de Bodin », n'est pas à l'honneur de ce dernier (p. 28).

Quelle fut son attitude pendant la Saint-Barthélemy? On n'en sait rien, sinon que la catastrophe le trouve à Paris : « De dramatiques récits nous le montrent, tantôt réfugié dans la maison du président de Thou, son ami, tantôt s'échappant par la fenêtre de son logis, déjà envahi par les émeutiers (p. 35). Quoi qu'il en soit, « il semble avoir été assez avant dans les bonnes grâces d'Henri III; car, selon le même de Thou, il « eut souvent l'honneur d'être admis dans les entretiens secrets qu'Henri III se plaisoit d'avoir avec les sçavans, et il s'y fit toujours distinguer. Car il avoit, comme on dit, son esprit en argent comptant; et sa mémoire heureuse et fidèle lui fournissoit toujours une infinité de choses curieuses sur toutes les matières qu'on proposoit ».

Mais il faut lire dans le livre même tous les détails de sa vie fort intéressante et non sans tache (par exemple sa conduite envers Cujas, p. 49 et suiv.). On trouvera, pages 515 à 520, la bibliographie des ouvrages de Bodin, et dans l'appendice qui vient aussitôt après, 10 lettres de, à, ou concernant Bodin. Si l'on veut mesurer l'abîme qui sépare notre temps du sien, il n'y a qu'à lire ce qu'il écrit de l'autorité paternelle et maritale (p. 306), on sera suffisamment édifié. Mais si l'on jugera son rigorisme excessif, on pourra trouver que notre relâchement l'est encore bien plus et surtout plus dangereux pour l'avenir de la société.

Th. Sch.

CORRESPONDANCE

Le D[r] Mac Farland à la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français Mercredi 26 juin 1918

Le Comité Protestant de Propagande française à l'étranger avait été avisé que le Rev. D[r] Mac Farland était délégué par le Conseil Fédéral des Églises du Christ aux États-Unis pour apporter à nos Églises protestantes de France un message de sympathie.

Pour pouvoir dignement recevoir le représentant de la majorité des Églises protestantes des États-Unis, on nous demanda de mettre à la disposition du Comité la grande salle de lecture de notre Bibliothèque où, sur le terrain de leur histoire, se trouveraient le plus naturellement groupés les représentants de toutes les branches de notre Protestantisme français, dans le cadre des témoins de notre glorieux passé.

D'ailleurs nos ancêtres religieux dont les souvenirs sont réunis dans cette Bibliothèque n'ont-ils pas été les initiateurs de plusieurs de ces Églises d'outre-mer sur lesquelles on a édifié la grande République américaine?

La salle avait été décorée avec goût, de trophées de drapeaux aux couleurs des nations alliées et des portraits les plus intéressants de notre Musée : Clément Marot, Théodore de Bèze, Duplessis-Mornay, Condé, voisinaient avec Calvin, Coligny, Claude Brousson et Paul Rabaut, le Pasteur du Désert.

Dans les logettes des bas-côtés, notre hôte pouvait voir une chaire poitevine du Désert, un pliant servant dans les mêmes asssemblées et qu'on inventa pour ces réunions, un tabouret renfermant une Bible dissimulée si habilement, qu'on ne pouvait la découvrir qu'en le retournant et le démontant, des boulets provenant du siège du Mas d'Azil, etc.

Sur la table du centre de la salle se trouvait ce qui reste du grand registre d'écrou des galères de Marseille, la Bible de Duplessis Mornay, celle qu'Henri II offrit à Diane de Poitiers[1], les

1. Appartenant au soussigné.

carnets de Paul Rabaut, des autographes des réformateurs, les les lettres de Marie Durand écrites dans la Tour de Constance et celles de Voltaire aux demoiselles Calas, un recueil admirablement relié des gravures de Tortorel et Périssin sur les guerres de religion, ayant appartenu à l'historien de Thou, puis des méreaux et des médailles; celles frappées à l'occasion de la Saint-Barthélemy et de la Révocation à Paris, par les ordres de Charles IX et de Louis XIV, à Rome, par le pape Grégoire XIII, etc.

La réunion convoquée pour 5 heures ne put commencer qu'à 5 heures 1/2, par suite d'un accident d'auto dont heureusement notre hôte sortit sain et sauf. Mais ce fut un membre de notre Comité qui pénétra le premier dans la salle. Au général d'Amboix de Larbont se joignirent bientôt MM. Cornélis de Witt et Raoul Allier qui, avec le Secrétaire, représentèrent notre Société au milieu d'une cinquantaine d'assistants, membres de la plupart des Églises et Sociétés protestantes de la capitale.

Le Président, retenu en Savoie par une cure, n'avait pu rentrer à Paris que quelques jours plus tard.

Le Dr Mac Farland était accompagné de M. le pasteur Victor Monod, aumônier militaire, qui avait été envoyé aux États-Unis l'année précédente, avec M. Georges Lauga, pour représenter les Églises protestantes de France auprès de leurs sœurs d'Amérique. M. Édouard Grüner présidait la séance en sa qualité de Président de la Fédération des Églises protestantes de France.

Après avoir exprimé au Dr Mac Farland les sentiments de reconnaissance de la France, et en particulier du Protestantisme français, pour la nation américaine et la personne de son délégué, M. Grüner le présenta à l'assemblée.

Le Rev. Dr Mac Farland dit alors quelques mots en anglais pour répondre aux souhaits de bienvenue du Président : Le Protestantisme français est à peu près inconnu aux États-Unis, les Américains qui viennent en France bornent généralement leur visite aux boulevards, aux théâtres, à Notre-Dame de Paris et parfois aux châteaux de la Loire. Pour leur faire connaître des coreligionnaires qui descendent, comme beaucoup d'entre eux, des huguenots, il n'y a qu'un moyen : entrer en relation personnelle avec nos Églises, ses représentants, ses œuvres, ses diverses manifestations. Tel est le but de sa visite qu'il n'a voulu commencer qu'après que le premier million de soldats américains aurait atteint la France. M. le pasteur Victor Monod traduisit cette allocution et continua pendant toute la séance à transposer d'anglais en français ou *vice-versa*, avec une inlassable facilité, les discours et paroles échangés dans les deux langues.

M. André Weiss, membre de l'Institut, prit la parole pour expliquer au Dr Mac Farland ce qu'est et veut faire le Comité

protestant de propagande française, dont il est le président, les mesures prises par lui pour faire mieux connaître le protestantisme français à l'étranger et les résultats pratiques qu'il a déjà obtenus.

Le Dr Mac Farland présenta, en anglais, le message d'Amérique, que tous attendaient avec une impatiente curiosité et qu'on peut lire *in extenso* dans la brochure en français qui a été répandue dans nos Églises, mais dont le délégué américain nous donna l'essence et la primeur en ces quelques phrases lapidaires :

« Le Comité fédéral et les chrétiens d'Amérique envoient un message de foi et d'encouragement à la France qui a versé son sang pour nous ; à la France qui a réalisé la prophétie de Jésus ; à la France qui a porté notre fardeau de souffrances, à cette nation qui, les yeux fixés sur le but final, sur son idéal, ne veut pas s'arrêter pour regarder ses blessures, pour compter ses morts ou pour mesurer sa coupe de douleurs.

« C'est de la France que nous parlons quand nous demandons à notre peuple de souscrire aux emprunts nationaux, quand nous lançons un appel aux volontaires, quand nous prêchons à notre population l'économie et le désintéressement qui nous permettent de partager nos ressources avec nos alliés. Vous nous avez montré plus clairement la distinction entre la justice et l'injustice, entre l'égoïsme et le sacrifice, entre la loyauté et la mauvaise foi. »

Accueillis par des applaudissements enthousiastes, le message américain était, on n'en pouvait douter, allé au cœur de ceux qui personnifiaient le Protestantisme français.

M. N. Weiss prononça alors en anglais l'allocution suivante.

Monsieur le Président,

N'étant pas Anglais, permettez-moi, pour éviter des erreurs, de lire les quelques mots que je désire adresser à notre hôte dans sa langue.

Quand nous apprîmes que le Conseil fédéral des Églises du Christ aux États-Unis décida de déléguer le Révérend Dr Charles E. Mac Farland aux Églises protestantes de France, vous avez pensé que le lieu le mieux indiqué pour le recevoir à Paris serait la salle de lecture de la Bibliothèque de notre Société d'Histoire. Nous sommes très heureux de vous recevoir dans cette maison qui vous appartient à tous, où nous pouvons tous communier sur le terrain de l'histoire et où chacun de vous peut retrouver de chers souvenirs.

Cher et honoré Dr Mac Farland,

Vous êtes doublement le bienvenu dans cette salle. Vous êtes porteur d'un message qui guida nos ancêtres dans leurs luttes poursuivies avec un courage et un esprit de sacrifice indéfectibles pour la liberté de conscience et de culte conformes à l'esprit du Christ révélé dans l'Evangile. En même temps vous représentez ces Églises d'Amérique

qu'un grand nombre de réfugiés huguenots contribuèrent à fonder et à inspirer.

Lorsque, le 4 juillet 1774, vos ancêtres s'assemblèrent comme hommes, comme chrétiens et comme citoyens pour la solennelle Déclaration d'Indépendance, ils pensèrent qu'ils ne pourraient se réunir dans un local plus approprié que celui de la grande salle de *Faneuil Hall* qui avait été construite par un descendant de huguenots à Boston. Le nom de *Duché* qui, le 7 septembre 1774, ouvrit le Congrès par la prière et ceux de trois au moins des sept présidents de ce Congrès, c'est-à-dire *Henry Laurens* (1777), *John Jay*, (1778 et *Elie Boudinot* (1782), ces noms huguenots vous sont aussi familiers qu'à nous.

Deux de ces hommes, *Henry Laurens* et *John Jay*, furent choisis avec deux autres pour la préparation et la signature, le 30 novembre 1782, des articles préliminaires du traité de Versailles. Et il ne faut pas oublier que ce fut *John Laurens*, fils de Henry, qui, le 19 novembre 1781, rédigea ceux de la capitulation de Yorktown.

Vous savez que les principes de la Déclaration d'Indépendance furent formulés, conformément aux idées de Calvin, dès le XVI[e] siècle en France et en Écosse, mais durent émigrer, d'abord en Angleterre, puis aux États-Unis. La Fayette les rapporta dans sa patrie et quelques-uns d'entre eux se retrouvent exprimés en termes identiques dans notre Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.

Ici vous êtes environné par les souvenirs des huguenots dont les noms sont inscrits sur la galerie qui entoure cette salle. Leurs œuvres ont été recueillies sur ses rayons depuis 1852, alors que quelques-uns d'entre nous découvrirent que, s'ils ne le faisaient pas, leur idéal et leurs noms mêmes finiraient par disparaître, grâce aux efforts de ceux qui inspirèrent le massacre de la Saint-Barthélemy et la révocation de l'édit de Nantes.

Si je rappelle ces deux événements que la cruauté de nos ennemis évoque si souvent, je ne le fais pas — ai-je besoin de le dire? — pour rallumer un sentiment de haine contre ceux qui en portent la responsabilité. Ce n'est qu'afin de vous faire comprendre pourquoi, aujourd'hui, nous ne sommes plus qu'une poignée, comparativement à ce que nous sommes devenus hors de nos frontières et à ce que nous serions, dans notre pays, si nous avions pu y croître et nous développer dans la paix.

Comme j'ai eu le privilège de le dire à New-York il y a vingt ans, lors du tricentenaire de l'édit de Nantes : depuis l'origine de votre histoire vous avez joui de la liberté religieuse, politique et sociale, parce que vos ancêtres de l'ancien monde avaient souffert pour ces libertés.

En cette heure de notre détresse vous vous en êtes souvenus et vous êtes venus à notre aide pour maintenir et fortifier ces deux colonnes du royaume de Dieu, le Droit et la Liberté. En le faisant avec une générosité sans réserve, vous nous rappelez, d'une manière émouvante, la parole apostolique que la charité, ou mieux l'amour, est la plus grande chose ici-bas.

Veuillez accepter, pour ceux que vous représentez, ainsi que pour vous-même, notre profonde gratitude et que Dieu bénisse votre arrivée et votre départ.

Après avoir remercié M. Weiss de ses paroles, M. Mac Farland visita sous sa direction les précieuses reliques de notre Bibliothèque et apposa sa signature, avec tous les assistants, sur le procès-verbal sommaire de cette séance ; puis il emporta comme souvenir de sa visite une plaquette en bronze, exemplaire presque unique représentant le buste de Coligny, que M. Crauk avait fait exécuter pour quelques amis, lors de l'érection du monument de l'amiral, un exemplaire relié du volume édité par notre président pour l'exposition de Chicago, sur les *Œuvres du Protestantisme français*, et un exemplaire de la plaquette imprimée et illustrée en souvenir de la visite de la reine de Hollande au monument de son ancêtre Coligny.

Un déjeuner intime à l'ambassade des États-Unis, auquel le soussigné eut l'honneur d'être convié, lui permit de faire plus ample connaissance avec notre hôte, le 28 juin, et d'apprendre que ce jour même, M. Sharp, l'éminent ambassadeur de nos alliés, venait de recevoir de quelques membres de la Société huguenote de New-York, un premier don de 7 448 francs pour nos Églises des pays envahis.

N. W.

Le Révérend Mac Farland au Musée du Désert.

Au mois de juillet 1914, le Musée préparait sa cinquième assemblée annuelle. Il préparait, surtout pour 1915, avec attention et une grande confiance dans le succès, la célébration du bi centenaire du premier Synode du Désert.

On sait qu'Antoine Court, le Restaurateur du protestantisme en France, au XVIIIe siècle, avait réuni ce premier Synode, aux Montèzes, près de Monoblet, le 21 août 1715. C'est de ce synode que date la Restauration de nos Églises, après la tourmente de la Révocation. Pour célébrer ce glorieux anniversaire, le Musée se proposait de convoquer tous les pasteurs de France et tous ceux qui s'intéressent à notre héroïque histoire ; il voulait comprendre dans son invitation tous les pasteurs et tous les représentants officiels des Églises du Refuge, à l'étranger (Suisse, Hollande, Suède, Angleterre, Amérique, et même, hélas! Allemagne) ; il se proposait, au cours de ces journées historiques, destinées à rappeler les souffrances de nos pères, de poser des plaques commémoratives sur la maison où naquit Antoine Court, à Villeneuve-de-Berg, à la tour de Crest, à la tour de Constance, au fort de Brescou, à Nages, sur la maison natale de Cavalier ; il vou-

lait, à Nîmes, prendre l'initiative, d'un monument à la mémoire des Rabaut; aux Montèzes, il aurait élevé une stèle à la gloire des prédicants du Désert qui, avec Antoine Court, se réunirent pour renouer la chaîne brisée des Synodes ; et cette grande excursion à travers le Vivarais, le Dauphiné, le Languedoc et les Cévennes se serait, enfin, terminée par une assemblée, où l'on prévoyait le concours de plus de quinze mille fidèles, sous les châtaigneraies du Mas Soubeyran, au Musée du Désert.

Il en est de nos projets comme du sable : la tempête les emporte !

Quelques jours après, éclatait la guerre.

Le Musée, depuis 1914, n'avait plus ouvert ses portes, ni convoqué ses assemblées annuelles. Trop de deuils accablaient la patrie. Il n'avait pas été lui-même épargné ; parmi ses ouvriers il comptait quatre morts. Et il semblait à tous qu'il ne reprendrait ses grandes réunions que le jour où, la paix conclue, il pourrait de nouveau, convoquer le protestantisme pour y faire chanter le *Te Deum* de la victoire.

Un événement imprévu a modifié les décisions : l'arrivée en France du Révérend docteur Mac Farland délégué de vingt-cinq mille Églises d'Amérique, et porteur de ce noble message, aux chrétiens et aux armées de France que personne n'a pu lire sans impression de joie et sans suggestives réflexions.

Dès le premier jour, notre Ministère des Affaires étrangères avait saisi la haute portée morale et politique de ce voyage qui était une mission. Le Révérend Mac Farland devint l'hôte officiel du gouvernement de la République. A Bordeaux, un représentant du Ministère lui présenta ses souhaits de bienvenue, quand il toucha terre. A Paris, il fut reçu par le Président de la République et le président du Conseil. Nul n'ignore quel accueil il reçut à notre Société de l'histoire et, quelques jours après, à l'Oratoire du Louvre, devant une assemblée enthousiaste, qui se dressa debout pour l'acclamer et dont l'émotion se traduisit par de longs applaudissements. Le Révérend Mac Farland, accompagné de M. l'aumônier militaire Victor Monod, désigné par le gouvernement, de M. le professeur Viénot, et d'un officier d'état-major de l'armée, visita ensuite le front français, l'Alsace et le pays de Montbéliard. Des services religieux furent célébrés à Chaumont, à Verdun, où la cérémonie fut grandiose, à Nancy, Gérardmer, Wesserling, Valentigney, et à Thann, à quatre kilomètres des lignes allemandes, où nos frères Alsaciens avaient préparé à leur hôte d'un jour une réception qui fut magnifique.

Ce voyage triomphal devait se terminer par une visite à Nîmes, à la tour de Constance et à notre « Musée du Désert ».

L'excursion à la tour de Constance fut remplie de souvenirs et

d'évocations. Est-il nécessaire d'ajouter que la réception à Nîmes, dans la patrie des Rabaut, fut solennelle et qu'elle fut aussi brillante qu'on pouvait l'espérer dans cette vivante métropole du protestantisme du Midi.

Le jeudi 25 juillet le Révérend Mac Farland, avec ses amis, se dirigea vers les Cévennes. Au début, il n'avait été question que d'une simple visite au Musée et d'une étude sur place, dans leur décor historique, des curiosités, des documents et des premières richesses qui, depuis sept ans, peu à peu, ont trouvé place dans ses vitrines. C'était mal connaître nos populations cévenoles que de penser qu'elles ne forceraient pas, par une douce pression, l'honorable délégué de la fédération des Églises d'Amérique à leur consacrer un peu de son temps et de son éloquence. Plusieurs Églises se disputaient l'honneur de sa visite. Il fallait faire un choix. Cette très rapide excursion devait tenir dans une seule journée. Saint-Jean de la Gardonnenque et Anduze l'emportèrent.

Après une courte halte, le matin, dans la maison de campagne du Conservateur, les deux automobiles, qui emportaient M. Mac Farland et ses amis arrivèrent à 11 heures à Saint-Jean-du-Gard. Soleil superbe de juillet. Ville pavoisée. La population entière dans les rues et sur les places, refluant vers le pavillon où avait lieu la réception par la municipalité et où l'on remarquait le curé lui-même qui était venu serrer la main au Révérend Mac Farland. Puis, entrée solennelle du cortège escorté des boys-scouts, tandis que les cloches sonnaient à toute volée, dans le temple merveilleusement décoré de guirlandes, de drapeaux entrelacés et de corbeilles de fleurs naturelles. C'est le même enthousiasme qui, le soir, à 8 heures devait accueillir le délégué des Églises d'Amérique, dans le temple d'Anduze, le plus grand de France. Le zèle de la population l'avait orné de vertes guirlandes de buis et de lierre qui se détachaient avec force sur la blancheur des murailles et faisaient à ses colonnes doriques une puissante ornementation. Trois mille personnes l'avaient envahi. Les chœurs bien dirigés chantèrent l'hymne américain et la *Marseillaise*.

Le grand succès de cette journée inoubliable fut cependant l'assemblée en plein air de notre Musée du Désert. Dès le matin, de tous les hameaux, de tous les mas, de toutes les églises voisines, par les calanques, par les drailles, par les raidillons, par les grandes routes, la foule des fidèles avait repris le chemin bien connu et non oublié de son Musée Elle arrivait des Puechs, des Aigladines, de Pégairolle, de la Beaumelle, d'Aubignac, de Saint-Paul, de Saint-Jean, de Lasalle, d'Alais, de Sauve, d'Anduze, de Monoblet, de Quissac. Elle gravissait avec hâte le raidillon du Mas Soubeyran et envahissait, recueillie, la maison de Roland.

Ceux qui ne connaissent pas les Cévennes se rendent mal compte de ce que sont ces assemblées. Pendant de longues années, au début du XIX[e] siècle, avant la reconstruction des temples, c'est en plein air, dans la joie de la sécurité et de la liberté reconquise, que les protestants se réunissaient. Un des premiers temples, celui d'Anduze, ne fut construit qu'en 1821. Peu à peu, les autres s'élevèrent. Jusqu'à leur achèvement, on se donnait rendez-vous le dimanche, autour de la chaire portative. De là, des habitudes qui se sont conservées. Le prêche en plein air est dans la tradition. Quand, par hasard, aujourd'hui encore, on annonce un culte sous les châtaigneraies, la foule accourt, joyeuse, avec ses vivres, ses pliants, ses chaises, et prend place ensuite devant la chaire, très recueillie, dès que le service divin commence.

Lorsque le Révérend Mac Farland, parti de la vallée du Gardon-de-Saint-Jean, verdoyante et touffue, après avoir franchi la montagne qui la sépare de la vallée du Gardon de Mialet, arriva à trois heures de l'après-dîner, au Musée, l'assemblée était déjà formée. Il parut étonné et vraiment charmé de cette grande réunion qui s'étageait, comme sur des gradins, devant une de nos vieilles chaires du Désert. Le pittoresque du lieu ajoutait à l'émotion de l'accueil. Les habitants du Mas Soubeyran avaient pavoisé leurs vieilles et rustiques demeures. Ils avaient élevé, selon les habitudes locales, des arcs de triomphe; tressé ces guirlandes de buis et de lauriers coupés à la montagne qui se succédaient jusqu'à l'entrée du Musée. Des drapeaux américains et français mettaient en relief les verdures. Des inscriptions souhaitaient la bienvenue au délégué de l'Amérique : *Welcome to Rev. Doctor Mac Farland, 25 juillet 1918*. Les acclamations crépitaient de toutes parts : « Vive l'Amérique » ! M. le pasteur Charbonnel, de Mialet, accompagné des membres de son Consistoire, et le Conseil municipal de Mialet attendaient M. Mac Farland à l'entrée du Musée. M. Charbonnel prit notre vieille et notre plus belle relique, la Bible de Roland ; et ce fut, processionnellement, avec un cortège de douze pasteurs, qu'on se dirigea vers le lieu de l'assemblée où le culte commença.

Après le chant du psaume 25 : « A toi, mon Dieu, mon cœur monte », M. Charbonnel lut un passage d'Ésaïe dans la Bible de Roland et adressa une fervente prière à Dieu. Un habitant, qui, le soir, au retour du travail de ses champs, aime à enfermer ses impressions dans le cadre des vers, M. Bourguet, lut une poésie.

Soyez le bienvenu dans notre chère France,
Que le Dieu tout puissant veille sur votre sort!
Par tous les cœurs français, acclamé par avance,
Soyez le bienvenu! la victoire est au fort.

Le Président de notre Société de l'Histoire du Protestantisme français, M. Frank Puaux, malgré son grand désir, n'avait pas pu se rendre à la réunion. Par la pensée, il y assistait, et, de très loin, en suivait le développement sur le programme. Il avait adressé un message au Révérend Mac Farland. M. Hugues en donna lecture. Le voici :

Cher et honoré docteur Mac Farland,

Mon regret est grand de ne pouvoir, au nom de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, vous témoigner notre reconnaissance émue de votre visite au Musée du Désert. Mais nul ne saurait mieux vous en faire les honneurs que mon cher et savant ami, M. Edmond Hugues, l'historien des Églises du Désert. Avec lui vous revivrez dans leur noble et douloureux passé et vous comprendrez quels sentiments nous animaient alors que nous prîmes la résolution de convertir en Musée la demeure où naquit Roland, l'héroïque chef camisard qui se signait : « Serviteur de Dieu ». Vous y trouverez réunis de nombreux souvenirs de ces temps où, dans les ténèbres de la nuit et de la persécution, nos pères célébraient, comme ils le disaient, leur culte au Désert. Ils évoquaient ainsi le souvenir du désert du Sinaï où, pendant quarante ans, le peuple de Dieu, dans les souffrances comme dans la foi, attendit l'entrée dans la terre promise. Pour nos ancêtres cette attente dura plus d'un siècle, sans que rien ne pût ébranler leur indomptable courage.

Vous verrez, gravée sur le sceau des églises du Désert, cette sublime parole : *Sous la croix le triomphe*, commentaire admirable de ce mot d'énergie invincible, gravé dans la pierre du sombre sépulcre qu'est la Tour de Constance, *Résister*, où passe et vibre toujours l'âme des Huguenots. Résister, toujours résister aux menaces comme aux séductions, à la mort elle-même, fut le mot d'ordre sacré auquel ils obéirent pour que l'honneur de Dieu fût maintenu en son entier et que toute liberté de le servir fut accordée à ses enfants. Combien il nous est précieux de savoir que vous évoquerez, pour nos frères des États-Unis, les souvenirs de ces protestants des anciens temps et que vous leur parlerez de ces héros de la conscience, dont les noms inconnus de la foule sont inscrits dans le Livre de Vie que le voyant contemplait dans l'extase d'une divine vision. Vous leur direz que vous avez assisté à une assemblée du Désert dans le cadre magnifique de nos Cévennes qui nous sont une terre sacrée, près de ce Gardon que nos pères appelaient leur Jourdain et que vous avez entendu ces vieux psaumes qui élevaient leur âme en berçant leur douleur.

Notre chère patrie, notre France est sous la croix ; le plus cruel des ennemis ravage ses campagnes, détruit ses villes, porte partout la désolation et la mort. Vous en êtes le témoin, mais vous êtes aussi le témoin de notre invincible résistance que rendra victorieuse le courage de vos admirables soldats, devenus nos frères dans ce suprême combat pour la liberté et les droits de l'humanité. Si j'ose vous adresser une prière, c'est de transmettre, en notre nom, à nos Églises sœurs des États-Unis, comme un message de profonde affection et de saintes

espérances, la sublime devise des églises du Désert à laquelle nous avons juré de demeurer fidèles : *Sous la croix, le triomphe.*

M. Edmond Hugues prononça ensuite l'allocution suivante :

Révérend et savant docteur,[1]

Je vous présente les héritiers authentiques de toute une lignée de Huguenots, célèbres dans notre histoire, autant par leurs vertus que par leurs souffrances. Voyez cette foule frémissante, descendue de tous les mas, de tous les hameaux, venue des villes voisines, par les raidillons, les calanques et les routes, pour acclamer en vous un défenseur du Droit, de la Justice et de la Liberté des peuples. Ce sont les fils des martyrs du Désert.

Avant-hier, dans la mélancolie des grandes plaines qui touchent à la mer, dans cette ville d'Aigues-Mortes où s'embarqua cet autre paladin du Droit, notre roi saint Louis, vous avez visité la Tour de Constance. Par la meurtrière du Nord, si vous avez regardé la ligne bleue des montagnes lointaines, vous avez vu ce premier marchepied de nos Cévennes. C'est dans ces mas isolés et perdus que vivaient les nobles femmes dont l'histoire a retrouvé les noms et qui ont, sans craindre les horreurs de la prison, pris volontairement le chemin, pendant un siècle, de la vieille Tour. C'est ici, dans ces bois, dans ces ravins, dans ces grottes cachées que sont venus prier et chanter nos pères. C'est par tous ces vieux sentiers, cloués à la romaine, qu'ont passé les prédicants du Désert, appelant les peuples à la repentance, et condamnés, pour cet apostolat, au bûcher ou à la potence. C'est ici que, sous la plus cruelle des législations, les hommes ont été enchaînés aux arçons des selles des cavaliers et allèrent ramer sur les galères royales. C'est d'ici qu'à bout de souffrances, partirent nos Réfugiés quittant leur douce France pour la Suisse, la Hollande, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Amérique.

Regardez, derrière cette petite montagne : il y a le village de Mialet, dont dépend le hameau où vous vous trouvez. En 1703, la population entière, comme aujourd'hui en Belgique et dans nos provinces envahies, fut enlevée, hommes, femmes, vieillards, enfants, et poussée comme un troupeau, sur les routes poudreuses, jusqu'à Perpignan où les portes des prisons se fermèrent sur elle.

Où puisèrent-ils la force, la volonté, le courage, l'énergie surhumaine?

Dans la Bible.

Dans cette Bible, relique sacrée, sur laquelle je joins aujourd'hui mes mains avec les vôtres, la Bible de Roland, « Serviteur de Dieu ».

Vous avez lu à la Tour de Constance, gravé au couteau sur la margelle du puits, ce mot : « Résister. »

Oui, résister à la force, à la violation du Droit, à la prison, au couvent, aux galères, aux supplices. Résister jusqu'au bout des forces, jusqu'à la mort. Résister, parce qu'il faut obéir à Dieu, non aux hommes.

Et cela est d'autant plus admirable, que, dans cette tragique his-

toire, qui dura cent ans, ils ont, contre eux, la foule qui les hait, l'opinion publique qui les dénonce ou qui fait le silence, et toutes les puissances coalisées du mal. Pour eux, ils n'ont que leur conscience.

Leur conscience! Et cela suffit. Dieu me garde, Révérend, que je réveille ces souvenirs dans un esprit sectaire. L'union sacrée, depuis longtemps, a resserré tous les cœurs de notre France. Deux siècles d'oubli et de pardon, d'ailleurs, pèsent sur le tombeau du passé.

Mais l'histoire, cette histoire dont nous sommes fiers, ne serait rien qu'un ramassis de phrases vides et de mots creux, si elle n'était pas un témoignage et un enseignement. Elle doit être aussi une résurrection.

Si de ce coin de terre sacrée, la voix des morts s'élève et rappelle aux fils les douleurs morales, les souffrances physiques, les tortures de leurs pères librement consenties et acceptées, nous avons d'autres voix de morts, qui, en ce moment, s'élèvent par milliers et par centaines de milliers, des cimetières des Flandres, de l'Artois, de Champagne, de l'Argonne, des Vosges, et qui crient à la France, meurtrie et pantelante, perdant son sang par mille blessures : « Résistez! »

Résistez à la fureur criminelle d'un empereur et d'une caste militaire;

Résistez aux convoitises brutales, à l'ambition et à l'orgueil d'un peuple de proie qui a marché, tout entier, à l'assaut de la Justice et de la Liberté ;

Résistez à la menace des nouveaux et sanglants holocaustes qui vous menacent;

Résistez aux tueries, aux viols et aux vols, aux gaz empoisonnés, aux guerres sous-marines, aux Gothas et aux Berthas;

Résistez, résistez jusqu'au bout, jusqu'à la dernière goutte de votre sang.

Vous n'êtes plus seuls. Vous n'êtes plus abandonnés. Le monde civilisé est avec vous, vous regarde et vous soutient. Et voici les volontaires désintéressés du Droit qui franchissent les Océans et ses traîtrises, et vous envoient, sans compter, leur or et le sang de leur sang, leurs enfants.

Salut, Amérique! orgueil, avait prophétisé Michelet, espoir, salut du monde! Salut, terre de liberté, où se réfugièrent nos pères huguenots.

De tous les événements extraordinaires de cette guerre, quand dans le reculement des années, on en écrira l'histoire, rien, absolument rien, ne paraîtra plus extraordinaire que l'arrivée de l'Amérique à l'appel de la Justice et du Droit : « La Fayette! nous voilà! »

De même que, dans notre histoire protestante, rien ne paraîtra plus extraordinaire que votre présence, ici, Révérend qui avez traversé les mers pour nous apporter une parole d'amour et de réconfort et qui, deux cent trente-trois ans après la Révocation et dans la joie de la liberté reconquise, venez présider aujourd'hui cette assemblée du « Désert » de France.

En 1870, nous étions seuls. L'Europe assistait, avec une satisfaction hypocritement déguisée, à la chute de la France. Aujourd'hui, Français qui m'écoutez, vous avez avec vous toutes les nations libres, et la

première de toutes, la nation étoilée, celle des Washington, des Lincoln, des Wilson, l'Amérique.

Vous avez dit à Paris, Révérend, dans votre discours d'arrivée, frissonnant d'émotion, et qui fit couler tant de larmes : « Le sol de votre patrie devient notre sol. Vos fils et vos filles deviendront les nôtres. Votre vie est notre vie. Vos espoirs sont nos espoirs. Quand vos fils tomberont, nos fils prendront leur place dans vos rangs, car les torts qui vous sont faits sont autant d'outrages à notre nation. Notre part de souffrances n'égalera jamais la vôtre. Désormais, nous vivrons et agirons comme si nous n'avions qu'une seule âme, avec le même amour pour la vérité et la justice et la même haine pour le mal. »

O grand peuple, peuple de tous les opprimés arrivés à la Liberté rédemptrice, peuple des pèlerins de la Mayflower, des Quakers, des Puritains, et des Huguenots, nos pères, réfugiés de France, ajoute aujourd'hui, aux étoiles de ton drapeau une nouvelle étoile, celle de la France!

Et nous, Français, sur la hampe de nos drapeaux criblés par la mitraille, ajoutons, en signe de fidélité, au-dessus de la lance qui frappe et qui tue, l'étoile d'Amérique, annonciatrice d'une nouvelle humanité!

M. le pasteur Neel, à la suite de cette allocution, fit une conférence, très brillante et malheureusement écourtée par la nécessité du temps, sur *l'Effort américain*.

Le Révérend Mac Farland, monta enfin dans la vieille chaire, aux acclamations répétées de la foule.

Revêtu du costume kaki de l'armée américaine, avec le chapeau de feutre bossué, très grand, la carrure forte des puissants orateurs, la voix bien posée et portant jusqu'aux extrémités de la châtaigneraie, s'exprimant tantôt en français, qu'il comprend et qu'il parle, tantôt en anglais dans sa langue maternelle où il peut donner plus aisément le développement de sa pensée, simple d'accent, même dans les moments de son émotion intérieure, ne craignant pas l'humour, cet orateur, qui est doublé d'un savant et dont les écrits sont connus dans toute l'Amérique, prononça une harangue dont M. Monod, traduisait avec fidélité les périodes pressées, qui tint toute l'assemblée sous le poids d'une attention émue. On ne peut malheureusement qu'en donner un résumé.

Au nom des chrétiens d'Amérique, le Conseil d'administration du Conseil fédéral de nos Églises m'a chargé de présenter ses salutations cordiales à nos frères et à nos sœurs, au peuple de France. Les Églises d'Amérique se rendent compte que leurs actes d'aujourd'hui ne sont pas seulement une œuvre de surérogation et que nous ne nous sommes pas engagés à la légère dans une simple aventure. Nous avons conscience du fait que nous défendons notre propre liberté menacée par nos adversaires et que nous prenons rang parmi les nations démocra-

tiques qui se dressent pour défendre l'intégrité de l'avenir... Nous voulons préparer les principes de justice, et l'inviolabilité de la foi d'une nation à l'autre; sauvegarder le droit de tous les peuples, aussi bien des petits que des grands; vivre une vie de liberté et de paix, voilà les buts pour lesquels nous sommes prêts à tout sacrifier, même notre vie... En outre, notre tâche est d'amener les nations au sens de l'infini et de l'Éternel, d'amener l'Église à une profonde connaissance de son impuissance à guérir les nations par sa propre vertu. Elle est encore dans la plaine avec son maître; mais avec Lui elle peut remonter durant la nuit et entrer dans le domaine de la prière perpétuelle. Notre tâche solennelle est de purifier nos cœur, d'aider et d'inspirer la nation, de tenir clairement devant ses yeux nos notions immuables de justice, de liberté, de fraternité, et de les garder près de Dieu. N'oublions pas l'âme de la nation!... Je ne soupçonnais pas toute la gloire de votre passé et toute votre vitalité présente. Peut-être suis-je le seul de mon pays qui les connaisse aujourd'hui. Il faut que votre Église croisse pour donner à la France la force morale que le protestantisme des États-Unis a été et est encore pour la démocratie américaine... J'ai visité les villes où ont vécu Cromwell, Calvin, Luther, saint Paul, ces grands remueurs d'idées et ces grands manieurs d'hommes. Depuis mon arrivée en France, j'ai vu bien des choses intéressantes. J'ai conversé avec les hommes au pouvoir: le président de la République, Clemenceau, Joffre. J'ai visité le front, et j'ai vu les généraux et les soldats. Mais le plus intéressant pour moi, c'est ce que j'ai vu pendant ces trois dernières journées, et particulièrement depuis ce matin. Ici, dans la région cévenole, je suis entré vraiment en contact avec l'âme de la France, avec l'esprit de la race. Dans la Tour de Constance, j'ai vu l'inscription : « Résister ». Sur le front j'ai entendu le cri de Verdun : « Ils ne passeront pas ». C'est le même mot, provenant du même esprit; l'un n'est que l'héritage de l'autre. Nous avons mis en commun nos soldats et nos ressources. Nous combattons dans un même idéal spirituel. Après la guerre, la France régnera dans le monde des idées, et c'est l'esprit de la France qui conduira l'âme des nations.

Alors, posant la main sur la vieille Bible déchirée et jaunie du grand chef camisard Roland, il s'écria :

Je prête serment de fidélité à la France huguenote. La main sur cette Bible, sur ce volume doublement sacré par son caractère et par les souvenirs qui s'y rattachent, je demande à Dieu de me choisir pour être son humble instrument dans l'œuvre du rapprochement spirituel des Églises françaises et américaines. En unissant nos forces, nous conquerrons le monde.

Traduire, c'est trahir. Raconter, ce n'est pas faire revivre.

L'émotion grandissante de cette foule d'auditeurs, l'intensité de son attention, le crépitement de ses applaudissements, le décor de la scène, les souvenirs attachés à ce vallon et à ces montagnes, ceux-là qui assistèrent à cette réunion peuvent,

seuls, par un effort d'évocation, ressentir et conserver, sinon faire passer, le frisson de ces heures inoubliables.

Le chant de la *Cévenole*, cette *Marseillaise* de nos montagnes, termina et clôtura le service.

Salut, montagnes bien aimées,
Pays sacré de nos aïeux!
Vos vertes cimes sont semées
De beaux souvenirs glorieux.
Élevez vos têtes chenues
Espérou, Bougès, Aigoual!
De leur gloire qui monte aux nues,
Vous n'êtes que le piédestal...
Huguenots! le Dieu de nos pères
N'est-il pas notre Dieu toujours?
Servons-le dans les jours prospères
Comme ils firent aux mauvais jours;
Et vaillants comme ils surent l'être,
Nourris comme eux du sang des forts,
Donnons notre vie à ce Maître,
Pour lequel nos aïeux sont morts!

Puis, la dislocation et le départ. L'empressement de ces auditeurs et de ces jeunes filles pour obtenir, sur les cartes postales du Musée, un autographe du Révérend Mac Farland, qui, très simple et souriant, se prêtait avec une inlassable bonne grâce à leur désir, la remise par les enfants de notre ami de la première heure, le Dr Malzac, retenu sur le front, de son beau livre sur « les Cachettes huguenotes ». Enfin, la visite au Musée.

Elle fut un peu écourtée, cette visite, qui, dans les premiers projets, devait être l'unique but de l'excursion. Mais elle fut suivie avec grand intérêt. Le Révérend Mac Farland et ses amis lurent les affiches de l'impitoyable persécution; ils se baissèrent sur l'étroite cachette où se jetaient les prédicants quand le dragon menaçait; ils tinrent dans leurs mains la hallebarde de Roland et l'épée de Cavalier; ils lurent sur les tables de marbre les noms des prédicants condamnés et mis à mort... Depuis longtemps, si l'Amérique avait eu une telle lignée de héros, elle leur aurait, certes, consacré un monument d'or et de marbre digne d'eux. Ne conserve-t-elle pas, avec un soin pieux, la demeure de Washington? N'a-t-elle pas inauguré un temple de granit sur l'emplacement de la pauvre maison de bois où naquit Lincoln? C'est dire combien le Révérend Mac Farland apprécia l'œuvre et le but du Musée. Œuvre de résurrection, et œuvre de reconnaissance. Les souvenirs sont des morts dont il serait impie de jeter poussière au vent.

E. H.

Mémoires sur la guerre des Cévennes, par le Colonel J. Cavalier.

De tous les livres sur la guerre des Cévennes, les *Mémoires* de Cavalier sont le seul de source camisarde, d'autant plus important qu'il a été écrit par le chef le plus célèbre de cette insurrection dont Michelet a dit : « Que rien de semblable ne s'est vu dans l'histoire du monde ». Mais ce livre n'a été connu que par de rares citations de quelques historiens; si Cavalier l'écrivit, en effet, dans notre langue, il ne parut que traduit en anglais et fut publié à Londres en 1726. On ne saurait oublier que sa publication eût été interdite en France à cette date.

Par une traduction soucieuse avant tout de reconstituer le texte français d'un manuscrit aujourd'hui perdu, M. Frank Puaux a désiré faire connaître un ouvrage vraiment unique dans notre littérature protestante et d'un rare intérêt historique. Il est peu de destinées aussi extraordinaires que celle de Cavalier, l'apprenti boulanger d'Anduze, devenant, à vingt et un ans, le chef de la révolte cévenole, se révélant homme de guerre, tenant en échec, pendant deux ans, les armées royales, traitant d'égal à égal avec l'illustre maréchal de Villars et finissant sa carrière comme gouverneur de Jersey et major général de l'armée anglaise. Rien de captivant comme le récit des campagnes de ce soldat de la liberté de conscience qui avoue n'être point écrivain, le malheur des temps l'ayant privé de l'instruction nécessaire, mais qui, dans un parler simple, cherche, avant tout, à être vrai. La guerre qu'il a soutenue fut une guerre de partisans, ne ressemblant en rien à la lutte formidable de notre temps, mais, à les comparer, grandit l'intérêt que présente la lecture des *Mémoires*. De même que nous ne combattons que pour assurer la victoire du droit et de la justice, de même aussi Cavalier, comme il l'écrivait au maréchal de Villars, n'avait pas pris les armes « pour acquérir un royaume ou quelques richesses, mais pour notre conscience ».

Les *Mémoires* de Cavalier forment un volume in-8 de XXI et 332 pages auquel est ajoutée la reproduction d'un document d'une grande rareté, la carte du théâtre de la guerre des Camisards publiée en 1703 pendant l'insurrection des Cévennes.

A la traduction s'unissent de nombreuses notes qui commentent et complètent le texte des *Mémoires*.

Conditions de la Souscription. — Malgré le renchérissement grandissant des frais d'impression et du papier, par suite de la guerre, le prix de souscription est de *cinq francs*.

La souscription est ouverte jusqu au 30 novembre, dernière limite. A partir du 1er décembre, le prix du volume sera de *huit francs*.

Pour souscrire et recevoir, sans retard, franco à domicile par poste, les *Mémoires de Cavalier*, prière, en donnant une adresse très lisiblement écrite pour éviter des erreurs, d'envoyer la somme de *cinq francs* par mandat ou bon de poste à *la librairie Payot et Cie, 106, boulevard Saint-Germain, Paris*. Il ne pourra être tenu compte que des demandes accompagnées du montant de la souscription.

Le Gérant : FISCHBACHER.